

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1749

15 juillet 2015

SOMMAIRE

Absolute Capital S.A.	83907	Nitsba Europe S.A.	83910
Adlershofer S.à r.l.	83908	Nitsba Telecom S.A.	83911
Agrochim S.A.	83907	Nord Europe Life Luxembourg	83910
Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF ..	83909	Oaktree Holding S.A.	83911
Amundi Money Market Fund	83907	Olmo Participations S.A.	83913
Antre Investments S.A.	83907	Oracle Capital Group S.à r.l.	83911
APN Holding S.A.	83909	Orphie SA	83913
Arlon Investments S.à r.l.	83916	Paradigmo S.A.	83914
Athena Holding S.A.	83924	Peiperleck S.A.	83914
Atomic Software S.à r.l.	83908	Peralva S.à r.l.	83912
Axento S.A.	83915	Peralva S.à r.l.	83913
Bacheron S.A.	83915	Polven International S.à r.l.	83914
Banque Internationale à Luxembourg	83952	Prater S.à r.l.	83912
Blu Invest S.A.	83922	Propco Citygate S.à r.l.	83912
Cube Infrastructure Fund	83952	Property Trust Fuerth, S.à r.l.	83913
Ditco International S.à r.l.	83915	Sobepart S.A.	83906
EHS S.à r.l.	83925	Stirling Adjacent Investments S.à r.l.	83918
EMI Overseas Investments S.A.	83925	Taggart Global Luxembourg S.à r.l.	83906
EMI Overseas Investments SCA	83925	Taggart Global Luxembourg S.à r.l.	83906
Lux Parrot S.à r.l.	83925	Wine Source Group Holding S.à r.l.	83906
Matsya S.A.	83915	Winkler International S.A.	83907
Nemera Capital	83910	Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A.	83908
Nemera Development	83910	Zahnmanufactur Sàrl	83906
Nitsba Actipole S.A.	83909	Zeilt Productions Sàrl	83921

Zahnmanufactur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 124.604.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074281/9.

(150084694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Taggart Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.580,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 130.741.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015074876/10.

(150085010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Taggart Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.580,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 130.741.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015074877/10.

(150085011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Wine Source Group Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 194.698.

Les statuts coordonnés au 10 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015075700/11.

(150085839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Sobepart S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Extraordinaire du 12 mai 2015

- Monsieur Marc LEBBE, Administrateur de société, demeurant Gyselstraat 32, B-9100 Sint-Niklaas est nommé comme Administrateur supplémentaire pour une période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015074863/14.

(150084768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Antre Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075794/9.

(150086715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Absolute Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 166.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABSOLUTE CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015075784/10.

(150087044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.478.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015075793/10.

(150086315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Agrochim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.935.

Dépôt rectificatif au dépôt L150076541 du 05/05/2015

Suite à la constatation d'une erreur matérielle relative à l'indication du nombre d'actions et de la valeur nominale des actions composant le capital social de la société, les comptes annuels au 30 juin 2014 corrigés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075786/12.

(150086879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Winkler International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 48.428.

EXTRAIT

La société Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, n'est plus dépositaire des titres au porteur de la société à compter du 11 mai 2015.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Pour la société WINKLER INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015075705/13.

(150085840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Atomic Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 19, rue Joseph Hess.
R.C.S. Luxembourg B 181.634.

—
EXTRAIT

Monsieur Peter NIKESLKI, démissionne de son poste de gérant de la société ATOMIC SOFTWARE S.à r.l., avec au 27.04.2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour ATOMIC SOFTWARE S.à r.l.

Référence de publication: 2015075801/13.

(150087103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Adlershofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 112.758.

—
EXTRAIT

En date du 19 Mai 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Samuel Haas en tant que gérant est acceptée avec effet au 19 Mai 2015.

Luxembourg, le 19 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Andreas Brückmann

Référence de publication: 2015075758/14.

(150087277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 141.199.

Assemblée générale de la Société tenue extraordinairement au 18 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à 13.00 heures s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires, tenue extraordinairement, de la société anonyme Wintrop Immobilien Gesellschaft SA, ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141199, et ce avec les résolutions suivantes:

[...]

10^{ème} résolution

L'assemblée générale de la Société, représentant l'intégralité des actions de la Société qui sont au porteur, prend acte de la démission de M. Olegario Rivero, M. Guy Frankard et M. Guy Muller avec effet immédiat.

11^{ème} résolution

L'assemblée générale de la Société procède à la nomination avec effet immédiat en tant qu'administrateur des personnes suivantes:

- M. JOEL LEMMER, demeurant professionnellement à L-8445 Steinfort, 9a, Cité Mont Rose,

- M. JAUME CALVÓ BORONAT, demeurant professionnellement à C/Sant Salvador 7, AD500 Principauté D'Andorra-la-Vella

- M. AMADEU CALVÓ CASAL, demeurant professionnellement à C/Sant Salvador 7, AD500 Principauté D'Andorra-la-Vella

L'assemblée générale de la Société adopte les résolutions qui précèdent qui sortiront leurs effets à la date de signature du présent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.00 heures.

Référence de publication: 2015075706/27.

(150085663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Nitsba Actipole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.904.

Résolution

Pouvoir de signature

Il a été décidé que deux administrateurs sur trois doivent signer pour engager la société.

- Monsieur Yaguil ALLOUCHE, administrateur, peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur.

- Madame Noa LENDNER, administrateur, peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur.

- Monsieur Haim TSUFF, administrateur, peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076226/17.

(150087070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 149.294.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 11 mai 2015

Il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG AUDIT S.à.r.l.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015075767/18.

(150087156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

APN Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Résolutions:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet immédiat:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2015075797/19.

(150087047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Nemera Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 183.301.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nemera Capital

Référence de publication: 2015076211/10.

(150086632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Nemera Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 183.334.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nemera Development

Référence de publication: 2015076212/10.

(150086564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Extrait du Conseil d'Administration tenu le 16 décembre 2014 à Luxembourg

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration de Nord Europe Life Luxembourg que:

- Le conseil prend acte du changement de fonction de Monsieur Hervé BERNARD en Directeur Agréé de Nord Europe Life Luxembourg SA, en date du 2 août 2010 (ancienne fonction: Directeur en charge du développement)

Nord Europe Life Luxembourg SA

Hervé BERNARD

Référence de publication: 2015076218/13.

(150086979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Nitsba Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.859.

Résolution

Changement d'administrateurs

- Est nommé administrateur, Monsieur Yaguil ALLOUCHE, né le 21 juillet 1971 à Paris, France et demeurant à 128 rue de la Tombe Issoire, F-75014 Paris, France,

à effet du 21 mai 2015, pour une durée illimitée,

en remplacement de Avni OFER.

- Le mandat de Monsieur Haim TSUFF comme administrateur est renouvelé, à effet du 21 mai 2015, pour une durée illimitée.

- Il convient d'inscrire le mandat de Madame Noa LENDNER, née le 8 avril 1951 à Tel Aviv, Israël et demeurant à 15, Hauchmanit, IL- 52190 Ramat-Efal, Israël,

comme administrateur, à effet du 21 mai 2015, pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Lendner NOA.

Pouvoir de signature

- Chacun des administrateurs peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076227/21.

(150087063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Nitsba Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 106.810.

Résolution

Pouvoir de signature

Il a été décidé que deux administrateurs sur trois doivent signer pour engager la société.

- Monsieur Yaguil ALLOUCHE, administrateur, peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur.

- Madame Noa LENDNER, administrateur, peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur.

- Monsieur Haim TSUFF, administrateur, peut engager la société par sa signature conjointement avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076229/17.

(150087069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Oracle Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Il résulte d'un contrat de cession signé sous seing privé le 23 mars 2015 que SAMAL FOUNDATION a cédé, les 400 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Malik ISHMURATOV, né le 20 avril 1971 au Kazakhstan, demeurant au 10a, View Road, London N6 4DB, Royaume-Uni.

Il en résulte que la nouvelle répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

Malik ISHMURATOV	400
TARAZ FOUNDATION	50
LANVIN SERVICES LIMITED	50
Total	500

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015076245/18.

(150086912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Oaktree Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 22.951.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015

Résolutions:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet immédiat:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg

Pour copie conforme

K. LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2015076243/19.

(150087046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Prater S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.776.

—
EXTRAIT

En date du 19 mai 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Samuel Haas en tant que gérant est acceptée avec effet au 19 Mai 2015.

Luxembourg, le 19 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Andreas Brückmann

Référence de publication: 2015076255/14.

(150087427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 76.150.

—
Cession de parts

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue 21 mai 2015 que:

- Monsieur Raul José DOS REIS cède ses 600 (six cents) parts à la société 4m EUROPE S.A., représentée par Monsieur Domenico PETTA.

A la suite de cette cession l'intégralité du capital social de EUR 15.000,- de la société est détenue par la société 4m EUROPE S.A., dont le siège social est situé à B-4651 Battice, Cour Lemaire 1, inscrite à la BCE sous le numéro 0464.339.592.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076270/15.

(150086664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Propco Citygate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.169.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2015:

- M. Onno Bouwmeister, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérante de classe A de la société avec effet au 4 mai 2015.

- M. Gilles Jacquet, employée privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérante de classe B de la société avec effet au 4 mai 2015.

- Nomination de M. Sean Murray, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 21 décembre 1976, Tipperary, Irlande en qualité de gérant de classe A avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Mme. Lucinda Clifton-Bryant, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, né le 18 octobre 1977, Aachen, Allemagne en qualité de gérant de classe B avec effet au 4 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M Sean Murray, gérant de classe A

- M Francisco Colchero, gérant de classe B

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, gérant de classe B

- M Jonathan Petit, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076257/25.

(150086859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Olmo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.384.

Les comptes de clôture de liquidation volontaire arrêtés au 21 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076244/10.

(150086269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.981.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Trust Fuerth, S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015076261/13.

(150086570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.
R.C.S. Luxembourg B 76.150.

Résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mai 2015

L'associé unique décide:

- de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Raul José DOS REIS, comme gérant de la société;
- de nommer en tant que nouveau gérant Monsieur Domenico PETTA, né à AQUAVIVA COLLE CROCHE (Italie) le 10 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076271/15.

(150086664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Orphie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 156.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2015 que:

- Le siège social est transféré du 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

- Suite à un changement d'adresse Madame Laurence Bardelli et Monsieur Andrea De Maria sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg et la société SER.COM S.à r.l., est désormais domiciliée au 19 boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076247/16.

(150087160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Paradigmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.514.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 02/10/2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs DUBOIS Olivier, Chemin Jean Lanneau 37, B-1420 Braine l'Alleud, Belgique, BOUSSINGAULT Josée, Avenue Richard Neyhergh, 134, B-1020 BRUXELLES, Belgique, NAVEAU Olivier, Avenue Richard Neybergh, 134, B-1020 BRUXELLES, Belgique, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015076268/17.

(150087318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Peiperleck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.642.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration du 20 mai 2015 de la Société que:

- Monsieur Matthijs BOGERS, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société et de son mandat de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 20 mai 2015;

- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, née le 18 juillet 1977, à Dieppe, (France), demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 20 mai 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015076269/18.

(150087000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Polven International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.529.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mai 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée POLVEN INTERNATIONAL S.à r.l., dont le siège social L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, a été dénoncé en date du 20 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141529.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 12 juin 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015076280/19.

(150087058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Matsya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 182.528.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015075479/9.
(150085782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Bacheron S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.520.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015074368/9.
(150084804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Ditco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.746.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance tenu le 14 Mai 2015

Le conseil a décidé d'accepter la cession des parts sociales de,
Monsieur Ayhan YÖNLÜ, commerçant, né le 29 août 1973 à Berlin résident à Bruxelles -1210 Rue Georges Matheus,
6 détenant 500 parts sociales en faveur de Madame Arslan SEMRA, employé, née le 13 Avril 1981 à Soma, Turquie,
résidente à Linterstrasse 19 Aachen 52078

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015075250/13.
(150086057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Axento S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 121.993.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2015

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du transfert de siège de l'administrateur, la Société Privée à Responsabilité Limité Unipersonnelle BDB Management, et décide ensuite de renouveler pour un terme de six ans les mandats des administrateurs, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'an 2021, à savoir:

- La Société Privée à Responsabilité Limité Unipersonnelle BDB Management, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0500.880.977, dont le siège social est depuis le 1^{er} avril 2015 sis à B-1310 La Hulpe, rue François Dubois 39, boîte 2, représentée par son représentant permanent, Monsieur Benoît De Blicck, administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Laurent CARLIER, avec adresse professionnelle à Chaussée de Wavre 1945 à B -1160 Bruxelles, administrateur;

- Madame Martine RORIF, avec adresse professionnelle à Chaussée de Wavre 1945 à B - 1160 Bruxelles, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 mai 2015.

Pour AXENTO S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015074349/23.

(150085549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Arlon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.978.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CFSC Capital Corp. LVII, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the state of Delaware, United States of America, under registration number 2925431,

being the holder of twenty-five million five hundred fifteen thousand four hundred sixty-three (25,515,463) shares of the Company,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hopkins (MN), on April 30, 2015, and

Cargill Marchés Financiers SAS, a limited liability company under French law, with registered office at 35 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France, registered with Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 411227424,

being the holder of seventeen (17) shares of the Company,

here represented by Mr. Alexander Olliges, previously named, by virtue of a proxy given in Paris, on April 30, 2015,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Arlon Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B168.978, which has transferred its registered office and central administration to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on May 15, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on June 27, 2012 under number 1613 (hereinafter the "Company"). The articles of associations of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 16, 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on July 17, 2012 under number 1790.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 17 so as to decrease it from its current amount of USD 25,515,480 down to USD 25,515,463 through the cancellation of 17 shares of the Company, having a par value of USD 1 each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seventeen United States Dollars (USD 17) so as to decrease it from its current amount of twenty-five million five hundred fifteen thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 25,515,480) down to twenty-five million five hundred fifteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars (USD 25,515,463) through the cancellation of seventeen (17) shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, held by Cargill Marchés Financiers SAS.

The amount of seventeen United States Dollars (USD 17) is allocated to the Company's share premium.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-five million five hundred fifteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars (USD 25,515,463) represented by twenty-five million five hundred fifteen thousand four hundred sixty-three (25,515,463) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each...

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre mai.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

CFSC Capital Corp. LVII, une société incorporée et existant sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro d'enregistrement 2925431,

et étant la détentrice de vingt-cinq millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-trois (25.515.463) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hopkins (MN), le 30 avril 2015, et

Cargill Marchés Financiers SAS, une société par actions simplifiées de droit français, avec un siège social au 35 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France, enregistrée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 411227424,

étant détentrice de dix-sept (17) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 30 avril 2015.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des personnes comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Arlon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B168.978, qui a transféré son siège social et son administration centrale au Luxembourg conformément à un acte du notaire soussigné du 15 mai 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juin 2012 sous le numéro 1613 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire soussigné le 16 mai 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 juillet 2012 sous le numéro 1790.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de notification, ont considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 17 de manière à le réduire de son montant actuel de USD 25.515.480 à USD 25.515.463 par l'annulation de 17 parts sociales de la Société, ayant une valeur au pair comptable de USD 1 chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir considéré les éléments à l'ordre du jour, les parties comparantes demandent au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-sept dollars américains (USD 17) de manière à le réduire de son montant actuel de vingt-cinq millions cinq cent quinze mille quatre cent quatre-vingt dollars américains (USD 25.515.480) à vingt-cinq millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-trois dollars américains (USD 25.515.463) par l'annulation de dix-sept (17) parts sociales de la Société, ayant une valeur au pair comptable de un dollar américain (USD 1) chacune, détenues par Cargill Marchés Financiers SAS.

Le montant de dix-sept dollars américains (USD 17) est affecté à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui désormais se lit comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-trois dollars américains (USD 25.515.463) représenté par vingt-cinq millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-trois (25.515.463) parts sociales ayant une valeur au pair comptable de un dollar américain (USD 1.-) chacune.»

Frais et dépenses

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa réduction de capital sont évalués à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des représentants des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom et résidence, ledit représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 mai 2015. Relation: EAC/2015/10243. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015074315/126.

(150085111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Stirling Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.103.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Stirling Adjacent Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of EUR 280,650.- (two hundred eighty thousand six hundred fifty euro) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.100,

represented by Me Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 March 2015 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Stirling Adjacent Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 11 June 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 26 August 2014 number 2267, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 188.103. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 18 June 2014, published in the Mémorial on 17 September 2014, number 2511.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.

2. Appointment of Mr Andrew Homer as new manager of the Company for an unlimited period of time.

3. Reclassification of all the managers of class A and class B in office in the Company as ordinary managers of the Company so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager;
- Mrs Jennifer Mello, manager; and
- Mr Andrew Homer, manager.

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company so as to read as set out in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Andrew Homer, born on 21 May 1955 in Worcester, United Kingdom, with professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, as new manager of the Company for an unlimited period of time.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify all the managers of class A and class B in office in the Company as ordinary managers of the Company so that the board of managers of the Company be composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager;
- Mrs Jennifer Mello, manager; and
- Mr Andrew Homer, manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Stirling Adjacent Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 280.650 (deux cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 188.100,

représentée par Me Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 mars 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Stirling Adjacent Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 11 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 26 août 2014, numéro 2267, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.103. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial en date du 17 septembre 2009, numéro 2511.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prendre la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.»

2. Nomination de Monsieur Andrew Homer en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée.

3. Reclassification de tous les gérants de classe A et de classe B de la Société comme gérants ordinaires de la Société de façon à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

Monsieur Pedro Fernandes das Neves, gérant;

Madame Jennifer Mello, gérante; et

Monsieur Andrew Homer, gérant.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société tel que rédigé dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Andrew Homer, né le 21 mai 1955 à Worcester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclasser tous les gérants de classe A et de classe B de la Société de façon à ce que le conseil de gérance de la Société soit composé comme suit:

- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, gérant;

- Madame Jennifer Mello, gérante; et

- Monsieur Andrew Homer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-B. SPINOIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.I, le 1^{er} avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015074148/188.

(150084104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Zeitl Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondcrange, 19, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015074283/9.

(150084753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Blu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 151.513.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of May,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of BLU INVEST S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.513, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 27 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) number 691 of 1 April 2010. The articles of association have been amended for the last time by a deed on 16 February 2012, published in the Mémorial C number 1006 of 19 April 2012.

The meeting is presided by Candice WISER, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Raphaëlle MARCEL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Aïcha CISSE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve BLU INVEST S.A.;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as it determines and for the period it fixes;

- the liquidator may bind the company in liquidation by its sole signature without any restriction.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list after having been signed by the shareholders present, the proxyholders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled “ne varietur” by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one hundred forty-two (142) shares, representing the whole share capital of ninety-nine thousand and four hundred Euro (EUR 99,400) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put BLU INVEST S.A. into liquidation as from this day.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator Mayfair Trust S.à r.l., having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Third resolution

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- the liquidator may under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as it determines and for the period it fixes;
- the liquidator may bind the company in liquidation by its sole signature without any restriction.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quinze, le treize mai,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BLU INVEST S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.513, constituée par un acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 691 du 1^{er} avril 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 16 février 2012, publié au Mémorial C numéro 1006 du 19 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Candice WISER, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Raphaëlle MARCEL juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Aïcha CISSE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre BLU INVEST S.A.;
2. Nomination du liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir requérir l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- il n'y a pas d'obligation pour le liquidateur de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances de paiement sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures des créanciers;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur peut engager la société en liquidation par sa seule signature et sans limitation.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires représentant les actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront également annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les cent quarante-deux (142) actions, représentant l'entièreté du capital social de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents euros (99.400 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont eu connaissance avant l'assemblée.

V. Ceci ayant été exposé par le président et reconnu par les membres de l'assemblée, l'assemblée a procédé à l'ordre du jour.

L'assemblée ayant examiné l'ordre du jour, le président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre BLU INVEST S.A. en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mayfair Trust S.à r.l. ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir requérir l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- il n'y a pas d'obligation pour le liquidateur de dresser un inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances de paiement sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures des créanciers;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur peut engager la société en liquidation par sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec nous notaire le présent acte.

Signé: Wisser, Marcel, Cisse, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation: EAC/2015/10898. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015074383/140.

(150085333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Athena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.047.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire du 6 février 2015 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur détenu par Monsieur Claudio LÉO-PERSONNETAZ, né le 29.07.1955 à Aosta (Italie), demeurant à CZK-11000, 28, Rijna c.7/373.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de changer la durée du mandat de l'administrateur-délégué détenu par Monsieur Claudio LÉO-PERSONNETAZ, né le 29.07.1955 à Aosta (Italie), demeurant à CZK-11000, 28, Rijna c.7/373 en déterminée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par la société FIDU-CONCEPT SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38.136, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015074343/20.

(150084884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

EHS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 33, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 139.598.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2015 am Gesellschaftssitz geht folgendes hervor:

Die Versammlung beschließt einstimmig, den Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde zu verlegen. Der Sitz wird von 19, Duarrefstrooss, L-9990 Weiswampach nach L-9991 Weiswampach, 33 Gruuss-Strooss verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075282/12.

(150086459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Lux Parrot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.870,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.577.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 24 mars 2015:

Le siège social de la société a été transféré au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015075424/14.

(150085735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

**EMI Overseas Investments SCA, Société en Commandite par Actions,
(anc. EMI Overseas Investments S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 193.291.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "EMI Overseas Investments S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated on December 22, 2014, inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 193.291, published in Memorial C number 258, on January 31, 2015.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. to take all necessary steps to change of the legal form of the Partnership from a public limited company ("Société Anonyme") into a partnership limited by shares ("Société en commandite par actions") in accordance with the applicable legal provisions;

2. to amend and restate the corporate object of the Partnership so that it will read as follows:

3. To approve to set the share capital of the Partnership as follows:

The initial share capital of the Partnership is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by the following shares:

(i) One (1) Class A Share with a par value of one Euro (EUR 1), and;

(ii) Thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;
No further Class A Shares shall be issued.

Class C Shares and Class D Shares are also created. Class C Shares and Class D Shares will be issued according to the provisions of these Articles and notably with article 7 below.

Additional Classes of Shares can be created according to the provisions of these Articles and notably with article 7 below.

1.1. In addition to the subscribed capital, the Partnership shall have an authorized capital of one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00);

4. To approve the appointment of EMI INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and in process to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, as general partner of the Partnership;

5. To approve the appointment of the following persons as members of the Supervisory Board of the Partnership:

(i) Mrs Sabrina Colantonio, born in Thionville (France) on March 13th, 1982, and having her professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Mr Walter Tocco, born in San Gavino Monreale (Italy) on October 12th, 1979, and having his professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mr Harald Charbon, born in Verviers (Belgium) on July 11th, 1969, and having his professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

6. To approve the restatement of the articles of association of the Partnership in order (but not limited to) to reflect the above changes and to determine all particulars about the management of the Partnership, ordinary and extraordinary general meetings of shareholders, social year, balance sheets and allocation of profits, dissolution and liquidation of the Partnership.

II. That the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the persons appearing.

III. That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda to prior to this meeting.

IV. That the present meeting representing the whole share capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to change the legal form of the Partnership from a public limited company ("Société Anonyme") into a partnership limited by shares ("Société en commandite par actions") in accordance with the applicable legal provisions;

Second resolution:

The general meeting resolves to amend and restate the corporate object of the Partnership so that it will read as per article 4 of the restated articles of association of the Partnership.

Third resolution:

The general meeting resolves to set the share capital of the Partnership as follows:

The initial share capital of the Partnership is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by the following shares:

(i) One (1) Class A Share with a par value of one Euro (EUR 1), held by the General Partner and;

(ii) Thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each held by the Limited Partners.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to approve the appointment of EMI INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and in process to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, as general partner of the Partnership;

Fifth resolution:

The general meeting resolves to approve the appointment of the following persons as members of the Supervisory Board of the Partnership:

(i) Mrs Sabrina Colantonio, born in Thionville (France) on March 13th, 1982, and having her professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Mr Walter Tocco, born in San Gavino Monreale (Italy) on October 12th, 1979, and having his professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mr Harald Charbon, born in Verviers (Belgium) on July 11th, 1969, and having his professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Sixth resolution:

The general meeting resolves to approve the restatement of the articles of association of the Partnership in order (but not limited to) to reflect the above changes and to determine all particulars about the management of the Partnership, ordinary and extraordinary general meetings of shareholders, social year, balance sheets and allocation of profits, dissolution and liquidation of the Partnership, so that the articles of association will read as follows:

“Title I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Definitions. Capitalized words and expressions shall have the meanings set out below:

Accounting Period means each period of twelve months ending on 31 December. The first Accounting Period shall begin on the incorporation of the Partnership and shall end on 31 December 2015;

Articles mean these articles of association, as amended from time to time;

Affiliates means any corporation or undertaking which in relation to the person concerned is a parent undertaking or a subsidiary of that person or a subsidiary of any such parent undertaking;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) when banks generally are open for the transaction of normal banking business in Luxembourg;

Chairman has the meaning ascribed to it under article 17;

Change of Control, with respect to any Shareholder means any person, who directly or indirectly controls such Shareholder as at the date of the entering of such Shareholder into these Articles and ceases to do so, or that any person obtains directly or indirectly control of such Shareholder after the date of the entering of such Shareholder into these Articles;

Change of Control Shareholder has the meaning ascribed to it under article 11.2;

Change of Control Notice has the meaning ascribed to it under article 11.2;

Class A Shares means the sole unlimited share held by the General Partner and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles

Class B Shares means the shares held by the Limited Shareholder in the share capital at the moment of the incorporation of the Partnership;

Class C Shares has the meaning ascribed to it under article 6.1;

Class D Shares has the meaning ascribed to it under article 6.1;

Class of Shares has the meaning ascribed to it under article 7.6;

Commitment means, in respect of each Limited Shareholder, the aggregate of the capital contribution paid or agreed to be paid by each Limited Shareholder;

Committed Funds means the aggregate amount of the Commitments of the Limited Shareholder;

Confidential Information has the meaning ascribed to it under article 30.1;

Confirmation Letter has the meaning ascribed to it under article 12.8;

Control means:

(a) in the case of a body corporate the ownership of or the ability to direct:

(i) a majority of the issued shares entitled to vote for election of managers (or analogous persons);

(ii) the appointment or removal of directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors on all or substantially all matters; or

(iii) a majority of the voting rights exercisable at Partners' meetings on all or substantially all matters; or

(b) in the case of any other person the ownership of or the ability to direct a majority of the voting rights in that person; or

(c) in the case of a body corporate or any other person, the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of its financial and operational management and policies (whether through the ownership of voting shares, by a management or advisory agreement, by contract, by agency or otherwise).

Drawdown Notice means the written notice delivered by the General Partner which determines the tranches and dates for the Commitments of the Shareholders to be paid;

Eligible Shareholders has the meaning ascribed to it under article 12.4;

Euro or € means the lawful currency of the EU referred to in Article 2 of the EU Council Regulations (EV) No. 974/98 as amended or varied from time to time;

First Round Allocation has the meaning ascribed to it under article 9.1;

General Partner means EMI INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) with the number B195234, holder of one unlimited Class A Share;

Indemnified Persons has the meaning ascribed to it under article 18.4;

Initial Transfer Notice has the meaning ascribed to it under article 12.3;

Investment means an investment made by the Partnership in compliance with the Partnership's object or, as the context requires, a proposed investment by the Partnership;

Law or Law of August 10, 1915 means the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time;

Limited Shareholder means the holder of any Share of any Class of Shares other than the Class A Share;

Offering Shareholder has the meaning ascribed to it under article 9.1;

Partnership means EMI OVERSEAS INVESTMENTS SCA, a Luxembourg company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions or SCA);

Redemption Price means the price as indicated in the Initial Transfer Notice, in the event of redemption of Shares to be Transferred by the Partnership, pursuant to a refusal to approve a transfer of Shares to be transferred in accordance with article 13.3;

Register of the Shareholders has the meaning ascribed to it under article 8.2;

Relevant Address has the meaning ascribed to it under article 30.1;

Representative(s) has the meaning ascribed to it under article 29.1;

Right of Election has the meaning ascribed to it under article 12.5;

Second Transfer Notice has the meaning ascribed to it under article 12.3, Shareholders mean collectively the General Partner and any present or future Limited Shareholder;

Shares has the meaning ascribed to it under article 6.8;

Share(s) Class(es) has the meaning ascribed to it under article 7.6;

Shares To Be Transferred has the meaning ascribed to it under article 8;

Subscription Agreement means the agreement between the Partnership and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the number of Shares to be subscribed by such Shareholder, (iii) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription; and (iv) representations and warranties given by such Shareholder in favor of the Partnership;

Supervisory Board has the meaning ascribed to it under article 25;

Transferee has the meaning ascribed to it under article 12.3;

Transferor has the meaning ascribed to it under article 12.3;

Undrawn Commitment means in relation to a Limited Shareholder, the amount of its Commitment which, at the relevant time, remains available for draw down or which remains payable pursuant to a Drawdown Notice.

Definitions above in the singular form shall be construed to include the plural and vice versa.

Art. 2. Name.

2.1 There exists among the General Partner as the subscriber of the unlimited Class A Share, the Limited Shareholders and all those Shareholders who may become owners of the Shares in the future, a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" under the name of EMI OVERSEAS INVESTMENTS SCA (hereinafter the Partnership), which will be governed by the Law, as well as by the Articles, any Shareholders agreement and/or Subscription Agreement which might be entered into by and between the General Partner and the Limited Shareholders from time to time.

Art. 3. Duration.

3.1 The Partnership is established for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its Affiliate. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Affiliates. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Partnership may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property, including real estate property and including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The Partnership may leverage its assets.

4.7. The Partnership will not make any passive investment in any fund or other collective investment scheme.

4.8. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

5.2. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title 2. Share capital

Art. 6. Share Capital.

6.1. The initial share capital of the Partnership is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by the following shares:

(i) One (1) Class A Share with a par value of one Euro (EUR 1), and;

(ii) Thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1) each; No further Class A Shares shall be issued.

Class C Shares and Class D Shares are also created. Class C Shares and Class D Shares will be issued according to the provisions of these Articles and notably with article 7 below.

Additional Classes of Shares can be created according to the provisions of these Articles and notably with article 7 below.

6.2. In addition to the subscribed capital, the Partnership shall have an authorized capital of one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00);

6.3. The General Partner is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, subject to extension to be decided by the general meeting of the Shareholders adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 20 below to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital.

6.4 The General Partner is hereby authorized to determine the conditions attached to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit or reserves (including any share premium account) of the Partnership into capital and the attribution of fully-paid shares to the Shareholders in lieu of dividends.

6.5 The General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash.

6.6 The General Partner may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.7 The General Partner may decide, within the limits of the Law, to create reserves and/or share premium accounts in connection with the authorized capital above-mentioned for a maximum amount of one hundred million Euro (EUR 100.000.000,00.-) In this case, the Partnership shall maintain a share premium reserve account and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves.

6.8 The shares, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.9 The subscribed and the authorized share capital of the Partnership may be changed by a decision of the general meeting of the Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.10 Each time the General Partner shall act to render effective a change of the subscribed and/or authorized share capital, within the authorized capital, this article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action. The General Partner shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including its recording and the consequential amendments of the Articles before a notary.

7. Capital Change.

7.1 Subject to the pre-emptive subscription right described in clause 9, the General Partner shall have full power to raise additional Shares in its sole discretion by issuing any new type or class of Shares, common or privileged, including Shares having preference over already issued Shares (or establishing a waterfall having that effect), convertible notes or any other instrument giving access to the shareholding of the Partnership and shall have sole discretion to determine the characteristics of the Shares issued in relation thereto, and notably the amount, timing, terms and sources of additional capital raised including purpose, price, governance and voting rights, distribution, waterfalls, type of security and liquidation preferences, provided that the subscriber of the Shares who is not an existing Shareholders fully adheres to this Articles through the execution of a Subscription Agreement. The Shares shall be subscribed in accordance with the terms and conditions set forth in the subscription agreement or in any shareholder agreement which might be entered into by and between the General Partner and the Limited Shareholders.

7.2 The Subscription Agreement shall detail in particular the cash or non-cash consideration, the anticipated timing of capital payments for the Shares and the characteristics of the new Shares issued, which may either be ordinary Shares having each equal dividend and liquidation rights or special Shares having special features and/or preferential rights.

7.3 The Limited Shareholders recognize that subject to compliance with clause 9 of this Articles, the General Partner may issue new types or Shares Classes having preference over their existing Shares or having additional rights.

7.4 The issuance of new Shares shall be effective upon the passing by the General Partner of a written resolution to that effect or on any other date stipulated in the Subscription Agreement.

7.5 Shares may be subdivided in the Subscription Agreement into classes of Shares (collectively the “Share Classes”, individually a “Share Class”) so as to distinguish and determine their terms, notably the amount, timing, terms and sources of additional capital raised including purpose, price (including share premium, if any), governance rights, distribution, waterfalls, type of security and liquidation preferences. Such characteristics shall be notified to the existing Limited Shareholders within 10 Business Days of their issuance.

7.6 The General Partner may from time to time consolidate the various terms and conditions of the various Share Classes stipulated in the Subscription Agreement or in any shareholder agreement, which might be entered into by and between the General Partner and the Limited Shareholders, into a restatement and update of the Articles, subject to extension to be decided by the general meeting of the Shareholders adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 20 below.

Art. 8. Form of Shares.

8.1. The Shares of the Partnership shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

8.2. A register of the Shareholders of the Partnership will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and the class of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register (the “Register of the Shareholders”).

8.3. Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

8.4. The Partnership will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 9. Pre-emptive subscription right.

9.1 The Shareholders shall have a non-transferable pro rata pre-emptive subscription right for new Shares subscriptions in cash (unless when all Limited Shareholders and the General Partner agree upon a new issuance to waive their preemptive subscription right) subject to the following procedure to be complied with at any time when the General Partner decides to issue new Shares:

(a) The General Partner will notify by written communication the existing Limited Shareholders of the terms, conditions and maximum number of new Shares proposed.

(b) Each Limited Shareholder will have 10 Business Days to confirm to the General Partner by returning a written confirmation (i) whether it wishes to subscribe to the Shares and, if so, (ii) its subscription offer, which can be lower or higher than its pro rata in the share capital of the Partnership (such Limited Shareholder having timely communicated its subscription offer) (the “Offering Shareholder(s)”) and which shall be legally binding on such Offering Shareholder.

(c) If within 10 Business Days, the General Partner has not received total subscriptions to the new Shares from the Limited Shareholders for the full amount of the subscription desired, it may accept subscriptions up to the amount of the shortfall from third parties and/or close the new Shares offer at a lower amount based on the subscriptions received.

(d) Furthermore, in the event the existing Limited Shareholders fail to fully subscribe the new Shares, the General Partner may partially restrict or fully withdraw the pre-emptive subscription right of the Shareholders for the benefit of one or more new investors if it believes (in its sole discretion) that doing so will facilitate raising the additional capital. Any such restriction of pro rata pre-emptive subscription rights will apply equally to the General Partner and its Affiliates.

(e) Should at any point the General Partner wish to revise the key terms of the new Shares offer to make them materially more favorable to investors, the above pre-emption process must be repeated (except that the period of time referred to in 9.1 (b) and (c) for Shareholders to indicate their interest in participating in a subsequent new Shares offer made within 90 days of a previous new Shares offer shall be reduced from 10 to 5 Business Days)

(f) Any new Share shall be allocated among the Offering Shareholders according to the following procedure:

(i) Each Offering Shareholder shall first be allocated a number of new Shares equal to the lower of (a) its pro rata of the issued New Shares and (b) such Offering Shareholder's maximum subscription offer (the "First Round Allocation");

(ii) After the First Round Allocation, each excess offeree shall be allocated a number of new Shares equal to its second pro rata share of the remaining new Shares.

Notwithstanding the foregoing, the General Partner is not obligated to allow a Limited Shareholder to subscribe for new Shares, if by so doing it would cause the Partnership or the General Partner to be in violation of any law, statute or regulation. Such Limited Shareholder and such new Shares will then be ignored for the purpose of this clause 9.

10. Interest.

10.1 No interest shall be paid or payable by the Partnership upon any capital contribution or upon any amount, whether of income or capital, allocated to any Shareholder but not yet distributed to it.

11. Failure to comply with capital payments - Change of control - Other failures.

11.1 Notwithstanding any provision of this Articles and the Law to the contrary, if any Shareholder fails to timely pay to the Partnership any portion of the amount of its Commitment when such portion becomes due and payable according to the terms of payment set forth in the Subscription Agreement, then the General Partner may (without prejudice to any rights which the Partnership or any Shareholder may have against such Shareholder), upon giving notice to such Shareholder, forfeit the entire interest of such Shareholder in the Partnership. Prior to exercising its right under this clause, the General Partner shall provide written notice to a defaulting Shareholder requiring it to remedy such default by paying, within 10 Business Days of the date of such notification, the amount required to be paid under the relevant subscription agreement together with such additional amount (payable in addition to its Commitment) as the General Partner determines should be paid to compensate the other Shareholders for any interest or costs incurred as a result of such default.

11.2 Within 10 Business Days of a change of control (the "Change of Control") in respect of any Limited Shareholder (the "Change of Control Shareholder"), the Change of Control Shareholder shall serve a notice (the "Change of Control Notice") to the General Partner informing the General Partner that a Change of Control has occurred and providing the necessary information for the General Partner to identify the new person that now directly or indirectly control the Change of Control Shareholder.

11.3 Within 30 Business Days upon receipt of the Change of Control Notice informing of a Change of Control which is not in favor of an Affiliate, and provided that the Change of Control Shareholder did not obtain prior approval of the Change of Control from the General Partner (such approval at the General Partner's sole discretion), the General Partner may, at its sole discretion, give notice to the Change of Control Shareholder informing that it ceases to be a Shareholder for all purposes of these Articles (save in respect of any rights the Partnership or any Shareholder may have against such Change of Control Shareholder pursuant to this Articles) and shall receive the lower between the amount standing on its Commitment and its shareholding, within a reasonable delay that shall not be longer than 2 (two) years as from the date of Change of Control Notice. Any amount due to the Change of Control Shareholder may be set-off by the Partnership against any amount due by the Change of Control Shareholder to the Partnership even if such amount arises from an event taking place after the Change of Control.

11.4 The General Partner shall also have the right to forfeit the Shares of a Limited Shareholder where the Limited Shareholder concerned:

(a) commits any serious breach or persistent breaches of any term of this Articles, which is irremediable or (if such breach is remediable) fails to remedy that breach within 10 Business Days of the Partnership serving written notice on him requiring such remedy;

(b) fails to pay any money owing by him to the Partnership on the due date for payment and remains in default not less than 10 Business Days after being notified in writing to make such payment;

(c) fails to account for or pay over or refund any money received and belonging to the Partnership within 10 Business Days after being so required by notice from the Partnership;

(d) is guilty of any conduct likely to have a serious adverse effect on the Partnership's business;

(e) directly or indirectly such Limited Shareholder causes the Partnership to be in violation of any law or regulation;

- (f) is convicted of any criminal offence involving dishonesty;
- (g) has not informed the General Partner of a Change of Control;
- (h) has not informed the General Partner of its intention to transfer all or part of its Shares.

11.5 Upon forfeiture of such defaulting Limited Shareholder's entire Shares the relevant defaulting Limited Shareholder will cease to be a Shareholder for all purposes of this Articles, save in respect of any rights the Partnership or any Shareholder may have against such defaulting Shareholder pursuant to this Articles. Any amount due to the defaulting Shareholder in accordance with this article 11 may be set-off by the Partnership against any amount due by the defaulting Shareholder to the Partnership even if such amount arises from an event taking place after that the forfeiture of the defaulting Shareholder's interest.

Art. 12. Transfer of Shares.

12.1. The Limited Shareholders will be permitted to transfer their Shares, with the prior approval of the General Partner to be given in writing.

12.2. Notwithstanding the restrictions provided under the preceding paragraph, the Shares are freely transferable between a Shareholder and its Affiliates, with the prior approval of the General Partner to be given in writing. In such case, both the Transferor and the Transferee shall comply with the provisions of the Law and these Articles and anyway the General Partner shall be entitled to refuse the transfer if it considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles.

12.3. Any Limited Shareholder, with the sole exception of the Class B Shares, who wishes to transfer its Shares (the "Transferor") to a proposed transferee, which is not a Shareholder (the "Transferee"), shall give thirty (30) days prior notice of such intention to the General Partner, by registered letter, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer (the "Shares To Be Transferred"), the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles (the "Initial Transfer Notice").

12.4. Within five (5) Business Days of receipt of the Initial Transfer Notice by the General Partner, the General Partner shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt (the "Second Transfer Notice") to the Shareholders (the "Eligible Shareholders"), specifying the (i) number of Shares to be Transferred, and (ii) the price.

12.5. The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Shareholder to state by registered letter, within fifteen (15) Business Days of the reception of the Second Transfer Notice whether it intends to exercise its pre-emption right (the "Right of Election").

12.6. Within the following fifteen (15) Business Days, the General Partner shall verify if all Shares To Be Transferred have not been entirely pre-empted by the Eligible Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of Election and shall inform the Transferor by registered letter.

12.7. If all Shares To Be Transferred are not pre-empted, all Shares To Be Transferred may be transferred by the Transferor. A Limited Shareholder shall be deemed not to have exercised its Right of Election in respect of the Shares To Be Transferred, if the General Partner does not receive a response from such Limited Shareholder within the aforementioned period.

12.8. Within eight (8) Business Days of receipt of the registered letter from the General Partner and when the Shares To Be Transferred have not been entirely pre-empted, the Transferor shall then confirm by registered letter to the General Partner its intention (i) either to transfer the Shares to be Transferred to the Transferee, under the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, (ii) or to renounce to the transfer of the Shares To Be Transferred (the "Confirmation Letter").

12.9. If the Transferor wishes to transfer the Shares To Be Transferred to the Transferee, according to the conditions indicated in the Initial Transfer Notice, the General Partner shall then notify the Transferor, by registered letter, of its decision of approval relating to the transfer of the Shares To Be Transferred to the Transferee within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter. In case of approval of the Transferee by the General Partner, the Transferor shall be free to transfer the Shares To Be Transferred to the Transferee. The General Partner is deemed to have approved the transfer of the Shares To Be Transferred if it has not notified its refusal to the Transferor within fifteen (15) Business Days of the receipt of the Confirmation Letter.

12.10. The General Partner may condition any transfer on the receipt of legal opinions and other evidence of compliance with applicable securities and other laws.

12.11. All transfers are subject to the Transferee providing the General Partner with appropriate anti-money laundering documentation. The Transferee will also be required to complete a Subscription Agreement under which he accepts to take over the Commitments subscribed for by the Transferor.

12.12. No transfer of Shares will become effective unless and until the Transferee agrees in writing to fully and completely assume any outstanding obligations of the Transferor in relation to the transferred Shares (and the related Undrawn Commitment) under the relevant Subscription Agreement and agrees in writing to be bound by the Articles, whereupon the Transferor shall be released from (and shall bear no further liability for) such liabilities and obligations.

12.13. The General Partner will be entitled to withhold its consent to the proposed transfer for the Shares to be Transferred on the following grounds:

- a) if the General Partner reasonably considers that the transfer would cause the Partnership to be dissolved;
- b) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law, regulation or any term of these Articles;
- c) if the General Partner considers the transferee to be a competitor of the Partnership or its Affiliates or of inappropriate creditworthiness.

12.14. The General Partner shall, in case of refusal of the proposed Transferee, either (i) propose another transferee or (ii) authorize the Partnership to redeem the Shares To Be Transferred within a period of three (3) months following the mailing of the registered letter of refusal, within the conditions provided for in the Articles.

Art. 13. Redemptions.

13.1. The Partnership may acquire and hold its own Shares in accordance with the conditions and limits provided in the Law.

13.2. The Shares may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Partnership.

13.3. Subject to the provisions of article 12, upon a decision by the General Partner to redeem any Share, such redemption shall be made at the redemption price and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Limited Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles (the "Redemption Price"). Such notice will specify the number of Shares to be redeemed, the Redemption Price and the date upon which such redemption shall be effective.

13.4. Redemptions of Shares must be approved by a resolution passed at a meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles, subject each time to the consent of the General Partner.

Title 3. Administration

Art. 14. Management.

14.1. The Partnership shall be managed by the General Partner, as unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité), who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership.

14.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders.

14.3. In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Partnership, the Partnership shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not to be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, to be convened as soon as practicable, and appoints a new general partner to the Partnership.

14.4. The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Partnership, except as otherwise expressly provided for by the law and by these Articles, in any other event except for fraud, gross negligence or willful misconduct. In such case, the General Partner will be replaced by a resolution of the Shareholders taken by a majority of seventy five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights are represented.

14.5. Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the Partnership shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in these Articles, which shall substitute the General Partner as manager of the Partnership by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as manager of the Partnership. The Partnership shall, in such case, have the right to buy back all Shares held by the General Partner at a price equal to the subscription price paid upon subscription of these Shares or to transfer the right to buy back these shares (at the same price as the subscription price initially paid by the initial General Partner) to the replacement of the General Partner.

14.6. The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Partnership as required for the operation and management of the Partnership, provided however that the Shareholders may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

Art. 15. Corporate Signature.

15.1 Towards third parties, the Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through two or more authorized signatories or by the joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of Powers.

16.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the General Partner deems necessary for the operation and management of the Partnership. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the

Partnership. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Conflict of Interests.

17.1. No contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2. In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Partnership an interest different to the interests of the Partnership, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

17.3. The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 18. Indemnification.

18.1. The General Partner, its Affiliates and their respective managers, directors, officers, partners, agents, consultants and employees (together, the "Indemnified Persons") shall have no liability for any loss incurred by the Partnership or any Shareholder howsoever arising in connection with the services provided by any of them in connection with the Partnership provided however that such exculpation shall not apply with respect to any matter resulting from such Indemnified Person's fraud, gross negligence, willful misconduct or willful breach of the terms of these Articles and furthermore each of the Indemnified Persons shall be entitled to be indemnified out of the Partnership assets (including undrawn Commitments) (but subject to insurance claims subsequently being pursued by the General Partner and the Partnership where applicable) against any and all claims, liabilities (including liabilities in contract or tort), costs or expenses incurred or threatened by reason of him or it being or having been an Indemnified Person provided however that such Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its fraud, gross negligence, willful misconduct or willful breach of the terms of these Articles. Any person who shall become a general partner of the Partnership or the person to whom the General Partner delegates management adviser to such person shall similarly be indemnified in respect of its activities as a general partner, manager or investment adviser.

18.2. A creditor (including for tax claims) of a Limited Partner shall have no right or direct recourse against the assets of the Partnership but only against the Commitment of such Shareholder, subject to the provisions of these Articles and only to the extent of the rights and obligations that such Shareholder himself could have against the Partnership. If without prejudice to the above, the General Partner or the Partnership would become liable of a liability of a Shareholder (including a tax liability of a Limited Partner) the General Partner and the Partnership shall be indemnified by the Shareholder concerned. The General Partner shall use its reasonable endeavors to exercise any rights of recovery which it may have against the Shareholder in respect of which the liability arises.

18.3. The General Partner shall not be liable to the Partnership or any Limited Shareholder for the fraud, gross negligence, willful misconduct or willful breach of the terms of these Articles of any agent acting on behalf of the General Partner or the Partnership provided that such agent was selected, appointed and monitored by the General Partner applying reasonable care and so long as such agent is not controlled by any such entities.

18.4. The General Partner shall use its reasonable endeavors to ensure that (i) any Indemnified Person shall use its reasonable endeavors to exercise any rights of recovery which it may have against its insurer or the relevant third party or their insurers provided that it shall be indemnified out of the Partnership assets for its reasonable costs and expenses in seeking to exercise such rights of recovery; (ii) to the extent that any Indemnified Person is indemnified out of Partnership assets pursuant to the provisions of these Articles and subsequently recovers monies in relation to the same matter from such an insurer or third party then such Indemnified Person shall reimburse the Partnership for the amount so recovered (after deduction of all costs and expenses incurred in procuring recovery) or, if less, the amount paid by the Partnership by way of indemnity (in both cases net of any taxation borne thereon); and (iii) to the extent that any Indemnified Person is indemnified out of Partnership assets pursuant to the provisions of these Articles and subsequently it is determined that such Indemnified Person does not have the entitlement to such indemnification then such Indemnified Person shall reimburse the Partnership for the amount of the indemnification (net of any taxation borne thereon), provided out of the Partnership assets.

18.5. The General Partner shall use reasonable endeavors to seek to mitigate the risk to Partnership assets by obtaining an appropriate level of insurance cover where possible against such risk, the cost of such insurance cover to be borne by the Partnership, provided that the General Partner shall be required to approve any advances to satisfy claims by one or

more Limited Shareholders or by or on behalf of the Partnership provided that such approval shall not be unreasonably withheld. Prior to making any advances out of Partnership assets pursuant to these Articles, the General Partner shall take all reasonable steps to seek recovery first under any applicable policy of insurance or other indemnification provisions. Indemnified Persons shall not recover twice for the same loss, and accordingly any claim against the Partnership Assets by any Indemnified Person shall be reduced by the amount of any monies actually received in relation to the subject matter of such claim under a policy of insurance.

18.6. These Articles shall give no right of indemnity to an Indemnified Person to the extent that the relevant claim, liability, cost or expense is the result of a dispute with another Indemnified Person.

18.7. The General Partner may make an advance on behalf of the Partnership to a person in respect of costs or expenses incurred by reason of him or it claiming to be an Indemnified Person, provided that such person agrees to repay immediately to the Partnership any sums advanced if it is subsequently determined that no right of indemnity exists under the provisions of these Articles in respect of such person.

18.8. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled

Art. 19. Expenses.

19.1. The Partnership will also bear all operational expenses including, but not limited to, fees and expenses payable to the Partnership's auditors and accountants, any permanent representatives in places of registration, insurance coverage, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the management fee, the cost of identifying, buying, holding and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, hedging costs and borrowing costs and fees and expenses and costs of third party services related to the transactions, assets, projects, asset owning companies in relation to both completed and uncompleted transactions. The Partnership may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

19.2. The services providers will be hired on an arm's length basis in accordance with market practice.

Title 4. General meetings

Art. 20. Powers.

20.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of the Shareholders of the Partnership. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

20.2. Except as otherwise provided in these Articles, the notices and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of the Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings.

20.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

20.4. In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Partnership and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

20.5. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented but it being understood that any resolution, excluding resolutions relating to the approval of the accounts of the Partnership, shall validly be adopted only with the approval of the General Partner. However, resolutions relating to the amendment of these Articles are to be passed by a majority of two-thirds of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented.

20.6. Any increase of any Shareholder's commitment, change of the Partnership's nationality, modification of any right to distribution, modification of the majority requirements for the amendment of the Articles shall require the unanimous consent of the Shareholders and the General Partner.

Art. 21. Meetings of Shareholders.

21.1. The annual general meeting of the Shareholders shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg on the third Thursday of June at 9:00 AM. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Business Day.

21.2. The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders. A meeting must also be convened if Shareholders representing one tenth (1/10) of the Partnership's share capital so require. These meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

21.3. All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner.

21.4. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the General Partner.

Art. 22. Procedure.

22.1. The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

22.2. Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

22.3. The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

Art. 23. Liability of Limited Shareholders.

23.1 The Limited Shareholders are only liable up to the amount of their respective Commitment made to the Partnership.

Title 5. Accounting year - Allocation of profits - Supervision**Art. 24. Accounting Period.**

24.1. The Accounting Period of the Partnership shall begin on January 1, and it shall terminate on December 31 of each year. The first Accounting Period of the Partnership shall begin on the day of the incorporation of the Partnership and shall terminate on December 31, 2015.

24.2. The accounts of the Partnership shall be stated in Euro.

Art. 25. Supervisory Board.

25.1. The Partnership is supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board") comprising of at least three (3) members, who need not be Shareholders.

25.2. The general meeting of the Shareholders appoints the members of the Supervisory Board and determines their number, remuneration and the term of their office. Members of the Supervisory Board cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

25.3. The Supervisory Board must appoint a chairman (the "Chairman") among its members and it may choose a secretary, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

25.4. The Supervisory Board has the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

25.5. The Supervisory Board is also consulted by the General Partner on matters determined by the General Partner and can authorize any actions of the General Partner which, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

25.6. The Supervisory Board meets upon request of the General Partner or any of its members, at the place indicated in the notice, which, in principle, is in Luxembourg.

25.7. Written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all members at least forty-eight (48) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

25.8. No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a member of the Supervisory Board, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

25.9. A member of the Supervisory Board may grant a power of attorney to any other member of the Supervisory Board in order to be represented at any meeting of the Supervisory Board.

25.10. The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes of its members present or represented. The Chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Supervisory Board are recorded in minutes signed by the Chairman or all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

25.11. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

25.12. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

25.13. The members of the Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Partnership, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 26. Allocation of Profits.

26.1. The gross profits of the Partnership are stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits of the Partnership. An amount equal to five (5) % of the net profits of the Partnership is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten (10) % of the Partnership's issued share capital.

26.2. The General Partner shall propose to the general meeting of the Shareholders how the net profits shall be treated and the general meeting of Shareholders shall then resolve on the payment of annual dividends, provided however that no distribution may be made if as a result thereof, the net assets of the Partnership would fall below the minimum capital provided for by the Law.

26.3. The General Partner has the discretion to pay interim dividends each time net profit is available and in accordance with the Law.

26.4. Dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and may be paid in such places and times as shall be determined by the General Partner.

26.5. The General Partner is allowed to make distributions in kind.

Title 6. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Dissolution - Liquidation.

27.1. The Partnership shall (i) be voluntarily dissolved upon proposal of the General Partner by a resolution adopted by the general meeting of the Shareholders of the Partnership, with a majority of seventy-five (75) % of the votes cast where at least fifty (50) % of the voting rights is represented, subject to the consent of the General Partner or (ii) automatically dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in article 3.

27.2. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, by the meeting of Shareholders, pursuant to the Law. The Shareholders' meeting will also determine the remuneration and the powers of the liquidators, subject to the Law.

27.3. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Title 7. General provisions

Art. 28. Non-exclusivity.

28.1 The functions and duties which the General Partner and its Affiliates and agents undertake on behalf of the Partnership shall not be exclusive and the General Partner and its Affiliates and agents may perform similar functions and duties for themselves and for others and, without limitation, may act as a general partner, manager or investment adviser.

Art. 29. Confidentiality.

29.1 Except as required by law or as permitted by this Partners Agreement, each Shareholder and its respective directors, officers, agents, employees, consultants, accountants and advisers (collectively, the "Representatives"), must not without the prior written consent of the General Partner use (other than for the purposes of the business of the Partnership and its direct or indirect subsidiary undertakings or for monitoring and oversight of its own investment in the Partnership), make available or disclose to a third party any non-public information of the Partnership and its direct or indirect subsidiaries including but not limited to (i) all information, including know-how, of whatever nature relating to the business, contractual relationships, financial affairs, assets, liabilities, historical and current financial statements, financial projections and budgets, historical, current and projected sales, capital spending budgets, forecasts, strategic plans, marketing and advertising plans of the Partnership or its direct or indirect subsidiaries; (ii) information relating to any Shareholder or any Affiliates of any Shareholder which has been or may be disclosed by the Shareholder or Affiliate of such Shareholder in connection with its investment or participation in the Partnership; (iii) analyses, compilations, studies and other material prepared by a Shareholder or Affiliates of any Shareholder which contain or otherwise reflect or are generated from any such information as is specified in (i) above; and (iv) all third-party confidential information in the possession of the Partnership (the "Confidential Information"). Confidential Information does not include any portions of such information that become generally available to the public, other than as a result of disclosure by a Shareholder or any of its Representatives.

29.2 Each Shareholder must ensure that its Representatives keep the Confidential Information confidential.

29.3 If a Shareholder or any of its Representatives become legally compelled (including pursuant to any rule or regulation promulgated by any securities regulation authority or any securities exchange) to make any disclosure that is prohibited or otherwise constrained by these Articles, then such Shareholder or such Representative, as the case may be, will give the General Partner immediate written notice of such requirement so that it may seek a protective order or other appropriate relief, or waive compliance with the nondisclosure provisions of these Articles. Subject to the foregoing, such Shareholder or such Representative may make only such disclosure that, in the written opinion of counsel reasonably acceptable to the General Partner, it is legally compelled or otherwise required to make to avoid standing liable for contempt or suffering other material censure or penalty; provided, however, that the Shareholder and its Representatives must use reasonable efforts to obtain reliable assurance that confidential treatment will be accorded to any Confidential Information so disclosed.

Art. 30. Notices.

30.1 Notices which may or are required to be given hereunder by any party to another shall be in writing and sent by e-mail, facsimile, courier or by prepaid first class post, to the relevant party at its address set forth in the Register of the Shareholders or such other address as may be designated by any party hereto by notice addressed to the Partnership in the case of the Shareholders and to each Shareholder in the case of the General Partner (the "Relevant Address"). Any notice

sent by email, telex or facsimile shall be deemed to be received immediately, any notice sent by prepaid first class post shall be deemed to be received 5 (five) Business Days after the date of posting and any notice sent by courier shall be deemed to be received when receipt is acknowledged in writing by a representative at the Relevant Address.

Art. 31. Regulatory Matters.

31.1 Each Shareholder acknowledges and agrees that it is responsible for obtaining its own independent legal, investment and tax advice in relation to an investment in the Partnership. Each Shareholder confirms its understanding that, save in respect of the activities of the General Partner, neither the General Partner nor any of its Affiliates are providing any investment services to or advising on the merits of making recommendations to or acting in any other capacity on behalf of the Shareholders in respect of their respective investments in the Partnership.

Art. 32. Severability.

32.1 In the event that any provision of these Articles is for any reason held to be or becomes invalid or unenforceable, the validity of the remaining provisions of these Articles shall not be affected or impaired thereby. Instead of the invalid or unenforceable provision of these Articles, such valid or enforceable provision shall be deemed to be agreed upon which most closely corresponds to the intended economic purpose of the invalid or unenforceable provision. The same shall apply to any supplementary interpretation of any of the terms of these Articles.

Art. 33. Statement.

33.1 Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 34. Applicable Law.

34.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros (2,500.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EMI Overseas Investments S.A.", ayant son siège social à 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 193.291, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 258, du 31 janvier 2015.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

Le conseil de la réunion ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. de prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier la forme juridique de la Société d'une société anonyme dans une société en commandite par actions en conformité avec les dispositions légales applicables;

2. de modifier et reformuler l'objet social de la Société comme suit.

3. D'approuver pour définir le capital social de la Société comme suit:

Le capital initial de la Société est fixé à 31 000 euros (EUR 31.000) représenté par les actions suivantes:

(i) une (1) action de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), et;

(ii) (ii) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune;

Pas d'autres actions de catégorie A seront émises.

Actions de catégorie C et de catégorie D sont également créés. Actions de Classe C et de Classe D seront émises selon les dispositions de ces articles, et notamment à l'article 7 ci-dessous.

Autres catégories d'actions peuvent être créés selon les dispositions de ces articles, et notamment à l'article 7 ci-dessous.

4. D'approuver la nomination de EMI INVESTMENTS SA, une société anonyme (société anonyme) constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à titre de commandité de la société en commandite;

5. D'approuver la nomination des personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société:

(i) Mme Sabrina Colantonio, née à Thionville (France) le 13 Mars 1982 et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) M. Walter Tocco, né à San Gavino Monreale (Italie) le 12 Octobre 1979, et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) M. Harald Charbon, né à Verviers (Belgique) le 11 Juillet 1969 et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

6. D'approuver la reformulation des statuts de la Société afin (mais sans s'y limiter) de refléter les changements ci-dessus et de déterminer tous les détails au sujet de la gestion de la Société, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires, année sociale, bilans et la répartition des bénéfices, la dissolution et liquidation de la Société.

II. Que les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le conseil de la réunion, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec les autorités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'ensemble du capital social étant représentée à la présente réunion, aucun avis de convocation ont été nécessaires, les actionnaires déclarant qu'ils ont été dûment averti et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette réunion.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme ("Société Anonyme") en une société en commandite par actions («Société en commandite par actions») en conformité avec les dispositions légales applicables;

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier et de reformuler l'objet social de la Société afin qu'il se lise comme par l'article 4 de ses statuts de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le capital social de la Société comme suit:

Le capital initial de la Société est fixé à 31 000 euros (EUR 31.000) représenté par les actions suivantes:

(i) une (1) action de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) détenue par l'Associé gérant commandité, et;

(ii) Trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30 999) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune détenues par les associés commanditaires;

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver la nomination de EMI INVESTMENTS SA, une société anonyme (société anonyme) constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et est en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à titre de commandité de la société en commandite;

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver la nomination des personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société:

(i) Mme Sabrina Colantonio, née à Thionville (France) le 13 Mars 1982 et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) M. Walter Tocco, né à San Gavino Monreale (Italie) le 12 Octobre 1979, et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) M. Harald Charbon, né à Verviers (Belgique) le 11 Juillet 1969 et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'approuver le retraitement des statuts de la société en commandite dans l'ordre (mais sans s'y limiter) afin de refléter les changements ci-dessus et de déterminer tous les détails au sujet de la gestion de la Société, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des actionnaires, sociale année, les bilans et la répartition des bénéfices, la dissolution et liquidation de la Société, de sorte que les statuts sera rédigé comme suit:

STATUTS

«Titre 1^{er} . Dénomination - Durée - Objet social - Siège social

Art. 1^{er} . Définitions. Les termes et expressions portant une majuscule ont le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Exercice Comptable (Accounting Period) désigne chaque période de douze mois se terminant le 31 décembre. Le premier Exercice Comptable commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015;

Statuts (Articles) désigne les présents statuts, tels que ponctuellement modifiés;

Affiliés (Affiliates) désigne toute société ou entreprise qui par rapport à la personne concernée est une société mère ou filiale de cette personne ou une filiale d'une telle société mère;

Jour Ouvrable (Business Day) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) lors duquel les banques sont en général ouvertes pour leurs activités bancaires habituelles au Luxembourg;

Président (Chairman) a le sens qui lui est conféré à l'article 17;

Changement de Contrôle, à l'égard de tout Actionnaire désigne toute personne qui contrôle directement ou indirectement l'actionnaire à la date de l'entrée de cet actionnaire dans ces statuts et cesse de le faire, ou que toute personne obtient le contrôle directement ou indirectement de cette actionnaire après la date de l'entrée de cet actionnaire dans ces statuts;

Changement de Contrôle pour l'Actionnaire a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 11.2;

Avis de Changement de Contrôle a le sens qui lui est conféré à l'article 11.2;

Actions de Classe A (Class A Shares) désigne l'action détenue par l'Associé- Gérant-Commanditaire dans le capital social de la Société, ayant les caractéristiques et les droits et les obligations énoncées dans ces Statuts;

Actions de catégorie B désigne les actions détenues par les Actionnaires Commanditaires dans le capital social au moment de la constitution de la Société;

Actions de catégorie C a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1;

Actions de catégorie D a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 6.1;

Classe d'Actions a le sens attribué à ce terme à l'article 7.6.;

Engagement(s) (Commitment(s)) désigne les montants (libellés en Euros) que chaque Actionnaire s'engage à payer à la Société en souscrivant des Actions;

Engagement Global (Committed Funds) désigne la somme totale des Engagements des Actionnaires Commanditaires;

Informations confidentielles a le sens qui attribué en vertu de l'article 30.1;

Lettre de confirmation a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 12.8;

Contrôle signifie:

(a) dans le cas d'une personne morale ou la propriété de la capacité de diriger:

(i) la majorité des actions émises ayant droit de vote pour l'élection des dirigeants (ou des personnes analogues);

(ii) la nomination ou la révocation des administrateurs ayant une majorité des droits de vote exerçables en réunions du conseil d'administration sur la totalité ou la quasi-totalité des questions; ou bien

(iii) la majorité des droits de vote exerçables en assemblée des partenaires sur la totalité ou la quasi-totalité des questions; ou bien

(b) dans le cas de toute autre personne ou la propriété de la capacité de diriger la majorité des droits de vote de cette personne; ou bien

(c) dans le cas d'une personne morale ou toute autre personne, la possession directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou de causer la direction de la gestion et des politiques (que ce soit financière et opérationnelle par la propriété d'actions avec droit de vote, par une direction ou contrat de conseil, par contrat, par l'agence ou autre).

Avis d'Appel de Tranche (Drawdown Notice) désigne l'avis écrit notifié par l'Associé-Gérant-Commandité qui détermine les tranches et dates des Engagements des Actionnaires à payer;

Actionnaires Éligibles a le sens attribué en vertu de l'article 12.4;

Euro(s) ou E désigne la devise ayant cours légal dans l'UE visée à l'Article 2 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne (EV) N° 974/98, tel que ponctuellement modifié;

Première Allocation a le sens attribué en vertu de l'article 9.1;

Associé-Gérant-Commandité (General Partner) désigne EMI INVESTMENTS SA, une société anonyme, gouvernée par les lois de Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159234, détenteur d'une Action de Classe A supportant une responsabilité illimitée;

Personnes Indemnisées a le sens attribué en vertu de l'article 18.4;

Avis Initial de Transfert (Initial Transfer Notice) a le sens qui lui est conféré à l'article 12.3;

Investissement (Investment) désigne un investissement réalisé par la Société, conformément à l'objet social de la Société ou, si le contexte l'exige, un investissement proposé par la Société;

Loi (Law) ou Loi du 10 août 1915 (Law of 10 August 1915) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que ponctuellement modifiée;

Actionnaire Commanditaire: le titulaire d'une quelconque action de toute catégorie d'actions autres que l'action de catégorie A;

Actionnaire Offrant a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 9.1;

Société signifie EMI OVERSEAS INVESTMENTS SCA, société de droit luxembourgeois ayant la forme d'une société en commandite par actions (société en commandite par actions ou SCA);

Prix de Rachat signifie le prix comme indiqué dans l'avis de transfert initial, en cas de rachat des actions à transférer par la Société, en vertu d'un refus d'approuver un transfert d'Actions à Céder conformément à l'article 13.3;

Registre des actionnaires a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 8.2;

Adresse Correspondante a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 30.1;

Représentant (s) a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 29.1;

Droit d'Élection a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 12.5;

Deuxième Avis de Transfert a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 12.3,

Actionnaires signifie collectivement le Associé-Gérant-Commandité et tout Actionnaire Commanditaire présent ou futur;

Actions a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 6.8;

Action (s) classe (s) a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 7.6;

Actions à Céder (Shares To Be Transferred) a le sens qui lui est conféré à l'article 8;

Convention de Souscription signifie l'accord entre la Société et de chaque actionnaires concernant (i) l'engagement de cet actionnaire, (ii) le nombre d'actions à souscrire par cet actionnaire, (iii) les droits et obligations de cet actionnaire dans le cadre de sa souscription; et (iv) les représentations et les garanties données par l'actionnaire en faveur de la Société;

Conseil de Surveillance (Supervisory Board) a le sens qui lui est conféré à l'article 26;

Cessionnaire a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 12.3;

Cédant a le sens qui lui est attribué en vertu de l'article 12.3;

Engagement Non Appelé (Undrawn Commitment) désigne, pour un Actionnaire Commanditaire, le montant de son Engagement qui, à une date donnée, n'a pas encore été appelé ou qui n'a pas encore été payé suite à un Avis d'Appel de Tranche;

Art. 2. Dénomination.

2.1 Il existe entre l'Associé-Gérant-Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Classe A supportant une responsabilité illimitée, l'Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions dans le futur, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois prenant la dénomination de EMI OVERSEAS INVESTMENTS SCA (ci-après, la Société), qui sera régie par la Loi, les présents Statuts et tout pacte d'actionnaires qui pourra être conclu entre l'Associé-Gérant-Commandité et les Actionnaires ponctuellement.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de procéder à l'achat de participations, intérêts et parts, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et s'occuper de leur gestion. En particulier, la Société peut acheter, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales ou autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de créance, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par une entité publique ou privée, quelle qu'elle soit.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses Sociétés Affiliées. De plus, la Société peut donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Affiliées. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

4.3 La Société peut également investir dans l'achat et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4 De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 La Société peut accomplir toute opération commerciale et/ou financière se rapportant à un investissement, direct ou indirect, en biens meubles ou immeubles, y compris les biens immobiliers, comme par exemple l'achat, la propriété, la location, le bail, la division, le drainage, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, la culture, la construction sur, la vente ou tout autre acte de disposition, l'hypothèque, le nantissement ou tout autre acte grevant, se rapportant à un bien meuble ou immeuble.

4.6 La Société peut mettre en place un effet de levier sur ses actifs.

4.7 La Société s'interdit tout investissement passif dans tout fonds ou autre organisme de placement collectif.

4.8 La description qui précède doit être entendue dans son acception la plus large possible. L'énumération qui précède n'est pas exhaustive.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger, par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité.

5.2 Si l'Associé-Gérant-Commandité décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qu'ils entravent ou sont susceptibles d'entraver l'exercice de l'activité normale de la Société au siège social, ou, la communication entre le siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité luxembourgeoise de la Société, laquelle demeurera une société luxembourgeoise en dépit du transfert provisoire.

Titre 2. Capital social

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) représenté par les actions suivantes:

(i) une (1) Action de Classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1).

(ii) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

Pas d'autres Actions de Classe A seront émises.

Actions de Classe C et Actions de Classe D sont également créés. Les Actions de Classe C et de Classe D seront émises selon les dispositions de ces Statuts, et notamment conformément à l'article 7 ci-dessous.

Autres Classes d'Actions peuvent être créés selon les dispositions de ces Statuts, et conformément à l'article 7 ci-dessous.

6.2 En plus du capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de cent million d'euros (EUR 100.000.000,00);

6.3 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, durant une période de cinq ans (5) après la date de la publication des résolutions des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette officielle luxembourgeoise, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, cette extension doit être décidée lors d'une assemblée générale des actionnaires adoptée par des décisions prises par résolutions ordinaires dans l'article 20 ci-dessous, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en permettant la Société d'émettre des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé.

6.4 L'Associé-Gérant-Commandité est par la présente, autorisé à déterminer les termes et conditions en ce qui concerne toute souscription ou il peut de temps en temps résoudre d'effectuer une augmentation de capital partielle ou totale après la conversion de tout bénéfice net ou réserves (incluant tout compte de prime d'émission) de la société en commandite par actions en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires en guise de dividendes.

6.5 L'associé-Gérant-Commandité peut à sa seule discrétion décider plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer le temps et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire, soit par apports autres qu'en numéraire

6.6 L'associé-Gérant-Commandité peut déléguer à toute autre personne dûment autorisée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de recevoir le paiement pour la libération de nouvelles actions représentant tout ou partie de ces montants d'augmentation de capital

6.7 L'associé-Gérant-Commandité peut décider, endéans les limites de la Loi, de créer des réserves et / ou primes d'émission d'actions dans le cadre du capital autorisé mentionné ci-dessus pour un montant maximum de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,00 -). Dans ce cas, la société en commandite par actions devra maintenir un compte de prime d'émission et ce compte devra être nommé ainsi, le montant ou la valeur de chaque prime versée.

Les montants tel que enregistrés dans le compte de prime d'émission constituera des réserves librement distribuable.

6.8 Les actions, quand elles sont émises, seront individuellement comme une «action» et toutes ensemble, comme les «actions»; lorsqu'une référence à une classe spécifique d'actions n'est pas justifiée.

6.9 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

6.10 A chaque fois que l'Associé-Gérant-Commandité agira afin de rendre effective une augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, cet article 6 devra être modifié afin d'y refléter le résultat de cette action; l'Associé-Gérant-Commandité devra prendre, ou autoriser toute personne à prendre, les mesures nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification y compris la constatation de cette augmentation et des modifications consécutives des Statuts auprès d'un notaire.

7. Modification du capital.

7.1 Sous réserve du droit de préférentiel de souscription décrit à l'article 9, l'Associé Gérant Commandité aura plein pouvoir de lever des actions supplémentaires à sa seule discrétion par l'émission de tout nouveau type ou catégorie d'actions, commune ou privilégiée, y compris des actions ayant priorité sur les actions déjà émises (ou en établissant une hiérarchie ayant cet effet), des actions convertibles ou tout autre instrument donnant accès à l'actionnariat de la Société et pourra à sa seule discrétion déterminer les caractéristiques des actions émises à cet égard, et notamment le montant, le calendrier, les modalités et sources de capitaux supplémentaires levés, en ce inclus l'usage, le prix, la gestion et les droits de vote, de la distribution, des hiérarchies, du type de préférences de sûretés et de liquidation, à condition que le souscripteur des actions qui ne serait pas actionnaire existant adhère pleinement à ces Statuts à travers l'exécution d'une Convention de Souscription.

Les actions devront être souscrites en conformité avec les termes et conditions fixés dans la Convention de Souscription ou toute autre convention actionnaire qui serait conclue entre l'Associé Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires.

7.2 La Convention de Souscription devra détailler en particulier les espèces ou la contrepartie autre qu'en espèces, le moment prévu des paiements du capital pour les Actions et les caractéristiques des nouvelles actions émises, qui peuvent être soit des Actions ordinaires ayant chacune droits de dividendes et de liquidation égaux, ou des Actions spéciales ayant des caractéristiques particulières et / ou des droits préférentiels.

7.3 Les Actionnaires Commanditaires reconnaissent que sous réserve du respect de l'article 9 des présents Statuts, l'Associé Gérant Commandité peut émettre de nouveaux types ou des nouvelles classes d'actions qui ont préférence sur leurs Actions existantes ou ayant des droits supplémentaires.

7.4 L'émission de nouvelles actions entrera en vigueur dès l'adoption par l'Associé Gérant Commandité d'une résolution écrite à cet effet ou à toute autre date stipulée dans la Convention de Souscription.

7.5 Les actions peuvent être subdivisées dans la Convention de Souscription en classes d'Actions (collectivement, les «Classes d'Actions», individuellement, une «Classe d'Actions») de façon à distinguer et déterminer leurs termes, notamment le montant, le calendrier, les modalités et sources de capitaux supplémentaires levés, en ce inclus l'usage, le prix (incluant le cas échéant la prime d'émission), la gestion et les droits de vote, de la distribution, des hiérarchies, du type de préférences de sûretés et de liquidation. Ces caractéristiques devront être notifiées aux Actionnaires Commanditaires existants dans les 10 jours ouvrables suivant leur émission.

7.6 L'Associé Gérant Commandité peut de temps en temps consolider les différents termes et conditions des différentes Classes d'Actions fixées dans la Convention de Souscription ou dans tout convention d'actionnaire, qui pourraient être conclus par et entre l'Associé Gérant Commandité et les Actionnaires Commanditaires, dans un retraitement et mise à jour des Statuts, sous réserve de la prolongation qui doit être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires adoptée de la manière prescrite pour les décisions ordinaires reprise à l'article 20 ci-dessous

Art. 8. Forme d'actions.

8.1 Les Actions de la Société sont et resteront nominatives.

8.2 Un registre des Actionnaires de la Société est conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour être inspecté par chaque Actionnaire. Le registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou élection de domicile, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, les montants libérés pour chaque Action ainsi que les transferts d'Actions et les dates correspondantes. La propriété des Actions sera établie par une entrée dans le registre.

8.3 Des certificats de ces entrées pourront être émis au bénéfice des Actionnaires, et ces certificats, le cas échéant, seront signés par l'Associé-Gérant- Commandité.

8.4 L'Associé-Gérant-Commandité ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action. Si une Action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne est désignée par les co-détenteurs comme le propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle devra s'appliquer dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gagiste et un gageur.

Art. 9. Droit de souscription préférentielle.

9.1 Les Actionnaires auront un droit de souscription préférentielle non transférable au prorata des Actions qu'ils détiennent lors de futures souscriptions d'Actions (sauf dans le cas d'un accord entre tous les Actionnaires et l'Associé-gérant-commandité lors d'une souscription de renoncer à leur droit préférentiel de souscription) sous réserve du respect de la procédure suivante lorsque l'associé-gérant- commandité décide d'émettre de nouvelles Actions:

(a) L'associé-gérant- commandité notifiera par écrit les Actionnaires les termes, conditions et nombre maximum des nouvelles Actions proposées.

(b) Chaque Actionnaire aura 10 jours ouvrables pour confirmer par écrit au L'associé-gérant -commandité (i) s'il souhaite souscrire aux Actions et le cas échéant (ii) son offre de souscription, qui peut être inférieure ou supérieure au prorata qu'il détient dans le capital social de la Société (tel Actionnaire ayant communiqué son offre de souscription en temps utile) (ci-après «l'Actionnaire Souscripteur»).

(c) Si dans les 10 jours ouvrables, le L'associé-gérant -commandité n'a pas reçu de souscription des Actionnaires pour le montant total des nouvelles Actions émises, il pourra accepter les souscriptions de tiers à hauteur de la différence, et/ou clore l'émission de nouvelles Actions à un montant inférieur basé sur les souscriptions reçues.

(d) En outre, dans le cas où les Actionnaires existants ne parviennent pas à souscrire pleinement aux nouvelles Actions, le L'associé-gérant -commandité peut partiellement limiter ou retirer complètement le droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit d'un ou plusieurs nouveaux investisseurs s'il estime (à sa seule discrétion) que cela facilitera la mobilisation de capitaux supplémentaires. Une telle restriction du droit préférentiel de souscription s'appliquera également au L'associé-gérant -commandité ainsi qu'à ses affiliés.

(e) Si à tout moment le L'associé-gérant -commandité souhaite réviser les termes clés de l'offre des nouvelles Actions pour les rendre sensiblement plus favorables aux investisseurs, le processus de préemption ci-dessus doit être répété (à l'exception que la période mentionnée à l'article 9.1 (b) et (c) permettant aux actionnaires d'indiquer leur intérêt à souscrire à une offre de nouvelles Actions faite dans les 90 jours suivant une précédente offre de souscription sera réduite de 10 à 5 jours ouvrables).

(f) Toute nouvelle Action devra être répartie entre les Actionnaires Souscripteurs comme suit:

(i) Chaque Actionnaire Souscripteur se verra attribuer un nombre d'Actions nouvelles égal au minimum de (a) son prorata des Actions nouvelles émises et (b) au maximum à l'offre de souscription de cet Actionnaire Souscripteur (le «Première Allocation»);

(ii) Après la Première Allocation, chaque investisseur additionnel se verra attribuer un nombre de parts égal à sa deuxième quote-part des nouvelles actions restantes.

Nonobstant ce qui précède, le L'associé-gérant-commandité n'est pas tenu de permettre à un Actionnaire de souscrire à de nouvelles actions, si ce faisant la Société ou le L'associé-gérant -commandité violeraient toute loi, statut ou règlement. Ledit Actionnaire ou les Actions nouvelles seraient alors ignorés aux fins de la présente clause 9.

Art. 10. Intérêt.

10.1 Aucun intérêt ne sera payé ou payable par la Société lors de toute contribution en capital ou sur tout montant, qu'il s'agisse de revenu ou de capital, attribué à un Actionnaire mais non encore distribué.

Art. 11. Non-Respect des paiements de capital - Changement de contrôle -autres problèmes.

11.1 Nonobstant toute disposition des présents Articles et de la Loi, si un Actionnaire ne paie pas dans les temps à la Société une partie du montant de son Engagement lorsque cette partie devient due et payable selon les modalités de paiement prévues par le Subscription Agreement, le General Partner peut (sans préjudice des droits que la Société ou le General Partner peuvent porter à l'Actionnaire) une fois après avoir informé cet Actionnaire, renoncer à la totalité de la participation de cet Actionnaire dans la Société. Avant d'exercer son droit en vertu de cette clause, le General Partner doit adresser par écrit à l'Actionnaire défaillant une notification requérant de remédier au défaut de paiement dans les 10 jours ouvrables suivant cette notification, le montant de la souscription prévue dans le Subscription Agreement et un montant supplémentaire payable en plus de son engagement) déterminé par le General Partner afin de dédommager les autres Actionnaires pour tout intérêts ou coûts engagés en raison de ce défaut.

11.2 Dans les 10 jours ouvrables suivant un changement de contrôle (le «Changement de Contrôle») à l'égard de tout Actionnaire (le «Changement de Contrôle de l'Actionnaire»), ce dernier devra adresser un avis («l'Avis de Changement de Contrôle») au General Partner l'informant qu'un Changement de Contrôle s'est produit et renseignant toutes les informations nécessaires au General Partner lui permettant d'identifier la nouvelle personne qui contrôle directement ou indirectement le Changement de Contrôle de l'Actionnaire.

11.3 Dans les 30 jours ouvrables suivant l'Avis de Changement de Contrôle informant d'un Changement de Contrôle qui n'est pas en faveur d'un Affilié, et à condition que le Changement de Contrôle de l'Actionnaire n'a pas obtenu l'approbation préalable du changement de contrôle du General Partner (à la seule discrétion du General Partner), le General Partner peut, à sa seule discrétion, aviser le Changement de Contrôle de l'Actionnaire qu'il cesse d'être Actionnaire (sauf à l'égard de tous les droits la Société ou tout actionnaire peut exercer contre le changement d'actionnaire de contrôle en vertu du présent article), qu'il recevra le montant le plus faible entre son engagement et sa participation, dans un délai raisonnable qui ne doit pas être plus long que deux (2) ans à partir de la date de changement de contrôle. Toute somme due par le Changement de Contrôle de l'Actionnaire sera déduite des sommes dues par la Société au le Changement de Contrôle de l'Actionnaire, même si ces sommes résultent d'événements subséquents au Changement de Contrôle.

11.4 Le L'associé-gérant-commandité peut aussi confisquer les Actions d'un Actionnaire dans les cas où l'Actionnaire:

(a) Commet une violation grave de tout terme des présents Articles si cette violation est irrémédiable ou (si une telle violation est réparable) ne parvient pas à remédier à cette violation dans les 10 jours ouvrables suivant notification par le Partenariat;

(b) Omet de payer toute somme due à la Société à la date d'échéance de paiement et reste en défaut dans les 10 jours ouvrables après avoir été notifié par écrit de procéder au paiement;

(c) Echoue à rembourser toute somme reçue et appartenant à la Société dans les 10 jours ouvrables après avoir été notifié par écrit de procéder au paiement;

(d) Est coupable de tout comportement susceptible de nuire aux activités de la Société;

(e) Provoque directement ou indirectement la violation de la loi par la Société;

(f) Est déclaré coupable d'une infraction criminelle;

(g) N'a pas informé le General Partner d'un changement de contrôle;

(h) N'a pas informé le General Partner de son intention de transférer tout ou partie de ses Actions

11.5 Lors de la confiscation des Actions d'un Actionnaire en défaut, ledit Actionnaire cessera d'être Actionnaire à toutes fins de ces Articles, sauf en ce qui concerne les droits que la Société ou que tout Actionnaire peuvent exercer contre l'Actionnaire en défaut. Toute somme due à l'Actionnaire en défaut pourra être utilisée en compensation de tout montant dû à la Société par l'Actionnaire défaillant, conformément à cet Article 11, même si cette somme résulte d'évènements subséquents à la confiscation des Actions à l'Actionnaire en défaut.

Art. 12. Transferts des Actions.

12.1 Les Actionnaires seront autorisés à transférer leurs Actions avec l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité, qui sera donné par écrit.

12.2 Nonobstant les restrictions indiquées sous le paragraphe précédent, les Actions sont librement transmissibles à des Affiliés. Dans ce cas, l'Actionnaire cédant devra respecter les dispositions du premier paragraphe de l'article 8.3 et l'Associé-Gérant-Commandité sera en droit d'interdire le transfert s'il estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts.

12.3 Tout Actionnaire, avec la seule exception de l'Associé Fondateur, qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui n'est pas un Actionnaire (le Cessionnaire), doit en donner notification préalable à l'Associé-Gérant-Commandité au moins trente (30) jours à l'avance, par lettre recommandée, en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les Actions à Céder), la(les) personne(s) auxquelles il souhaite les transférer, le prix envisagé ainsi qu'un engagement écrit du Cessionnaire sur son engagement ferme d'acheter les Actions en question, d'être lié par les Statuts et l'obligation de payer le solde de tout Engagement Non Appelé (l'Avis Initial de Transfert).

12.4 Dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception d'un Avis Initial de Transfert par l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité notifie le transfert projeté par lettre recommandée ou remise en main propre (le Second Avis de Transfert) aux autres Actionnaires à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les Actionnaires Eligibles), en indiquant (i) le nombre des Actions à Céder, et (ii) le prix, afin de permettre aux Actionnaires Eligibles d'exercer, en tout ou partie, leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

12.5 Une copie de l'Avis Initial de Transfert est jointe au Second Avis de Transfert demandant à chaque Actionnaire d'indiquer, par voie de lettre recommandée, dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la réception du Second Avis de Transfert (i) s'il souhaite ou non exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre d'Actions à Céder sur lesquelles il souhaite exercer son Droit de Préemption, et (iii) s'il souhaite préempter plus que sa part au pro rata, dans l'hypothèse où un ou plusieurs Actionnaires Eligibles n'exerceraient pas la totalité de leur Droit de Préemption (le Droit de Préemption Supplémentaire).

12.6 Dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent, l'Associé-Gérant-Commandité vérifie si toutes les Actions à Céder ont été préemptées par les Actionnaires Eligibles lors de l'exercice de leurs Droits de Préemption et de leurs Droits de Préemption Supplémentaires respectifs et communique l'information au Cédant par lettre recommandée.

12.7 Si toutes les Actions à Céder ne sont pas préemptées, toutes les Actions à Céder pourront être transférées par le Cédant au Cessionnaire sous réserve de la procédure d'agrément prévue à l'article 8.4. Un Actionnaire est réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption et son Droit de Préemption Supplémentaire au titre des Actions à Céder si l'Associé-Gérant-Commandité ne reçoit pas la réponse de cet Actionnaire dans la période susmentionnée.

12.8 Dans les huit (8) Jours Ouvrables suivant la réception de la lettre recommandée de l'Associé-Gérant-Commandité et lorsque les Actions à Céder n'ont pas été entièrement préemptées, le Cédant doit alors confirmer par lettre recommandée à l'Associé-Gérant-Commandité son intention (i) soit de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, (ii) soit de renoncer au transfert des Actions à Céder (la Lettre de Confirmation).

12.9 Si le Cédant souhaite transférer les Actions à Céder au Cessionnaire, dans les conditions indiquées dans l'Avis Initial de Transfert, l'Associé-Gérant-Commandité doit alors notifier au Cédant, par lettre recommandée, sa décision d'agrément concernant le transfert des Actions à Céder au Cessionnaire dans les quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation. En cas d'agrément du Cessionnaire par l'Associé-Gérant-Commandité, le Cédant sera libre de transférer les Actions à Céder au Cessionnaire. L'Associé-Gérant-Commandité est considéré comme ayant consenti au transfert des Actions à Céder s'il n'a pas notifié son refus au Cédant dans le délai de quinze (15) Jours Ouvrables qui suivent la réception de la Lettre de Confirmation.

12.10 L'Associé-Gérant-Commandité peut subordonner un transfert à la remise d'un avis juridique (legal opinion) et de tout autre document attestant du respect des sûretés et autres législations applicables.

12.11 Chaque transfert nécessite au préalable que le Cessionnaire fournisse à l'Associé-Gérant-Commandité les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et, lorsque le Cédant a des Engagements Non Appelés, tout élément dont le Cessionnaire dispose pour démontrer qu'il a une capacité financière suffisante pour satisfaire ses obligations résultant de l'Engagement Non Appelé transféré. Le Cessionnaire doit aussi remplir un Bulletin de Souscription aux termes duquel il accepte de reprendre les Engagements Non Appelés souscrits par le Cédant.

12.12 Aucun transfert d'Actions ne produira ses effets tant que le Cessionnaire n'aura pas accepté par écrit de supporter intégralement toutes les obligations non encore exécutées du Cédant au titre des Actions transférées (et de l'Engagement Non Appelé y relatif) conformément au Bulletin de Souscription applicable, et, accepté par écrit d'être lié par les Statuts, auquel cas le Cédant sera dégagé (et n'encourra plus aucune responsabilité au titre de) de telles responsabilités et obligations.

12.13 L'Associé-Gérant-Commandité sera en droit de ne pas approuver le transfert proposé des Actions à Céder en invoquant l'une des raisons suivantes:

a) si l'Associé-Gérant-Commandité estime de manière raisonnable que le transfert entraînerait la dissolution de la Société;

b) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que le transfert conduirait à la violation d'une loi ou d'un règlement applicable ou de l'une des dispositions des Statuts;

c) si l'Associé-Gérant-Commandité estime que le cessionnaire est un concurrent de la Société,

12.14 S'il refuse le Cessionnaire proposé, l'Associé-Gérant-Commandité doit alors (i) proposer un autre cessionnaire ou (ii) autoriser la Société à racheter les Actions à Céder dans un délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, aux conditions prévues dans les Statuts.

Art. 13. Rachat.

13.1 La Société peut acheter et détenir ses propres Actions conformément aux conditions et restrictions prévues par la Loi.

13.2 Les Actions ne peuvent être rachetées que lorsque l'Associé-Gérant-Commandité estime qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

13.3 Sous réserve des dispositions de l'Article 8, en cas de décision de l'Associé-Gérant-Commandité de racheter une Action, ce rachat s'effectue au Prix de Rachat et aux conditions qui sont spécifiés par l'Associé-Gérant-Commandité dans un avis notifié aux Actionnaires, à chaque fois en respectant les restrictions imposées par la Loi et les présents Statuts. Cet avis indiquera le nombre d'Actions à racheter, le Prix de Rachat et la date à laquelle ce rachat prendra effet.

13.4 Tout rachat d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée des Actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des Statuts, sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

Titre 3. Gestion

Art. 14. Gestion.

14.1. La Société sera administrée par l'Associé-Gérant-Commandité, en tant qu'associé ayant une responsabilité illimitée et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

14.2. L'Associé-Gérant-Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement de la Société.

14.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation, ou de toute autre situation permanente rendant l'Associé-Gérant-Commandité incapable d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, pourvu qu'un administrateur, actionnaire ou non, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou les simples actes administratifs jusqu'à ce que la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue et désigne un nouvel associé-gérant commandité pour la Société.

14.4. L'Associé-Gérant-Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf stipulation expresse contraire de la loi ou des Statuts, dans tout autre cas que celui d'une fraude, d'une négligence, d'une mauvaise foi, d'une faute volontaire ou d'une imprudence téméraire. Dans ces situations, l'Associé-Gérant-Commandité sera remplacé par une résolution des Actionnaires prise à la majorité de soixante-quinze (75)% des votes exprimés, étant entendu qu'au moins cinquante (50)% des droits de vote existants doivent y être représentés.

14.5. Dans le cas de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, un nouvel associé-gérant-commandité de la Société sera désigné par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité établies par ce Statut, qui remplacera l'Associé-Gérant-Commandité dans son rôle de gérant de la Société en accomplissant les formalités appropriées et en assumant les obligations de gérant de la Société. Dans une telle situation, la Société aura le droit de racheter toutes les Actions de Classe C détenues par l'Associé-Gérant-Commandité pour un prix équivalent au prix de souscription déboursé lors de la souscription de ces actions de commandité ou de transférer le droit de racheter ces actions (au même prix que le prix de souscription initialement payé par l'Associé-Gérant-Commandité) au nouvel associé commandité.

14.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut, de temps à autre, nommer des responsables ou agents de la Société comme le requièrent l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril la limitation de leur responsabilité. Les responsables ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Associé-Gérant-Commandité leur confèrera.

Art. 15. Signature autorisée.

15.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé- Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé-Gérant- Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

Art. 16. Délégation de pouvoir.

16.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut nommer des dirigeants, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres dirigeants dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé-Gérant- Commandité. Les dirigeants ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les dirigeants auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé- Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé- Gérant-Commandité.

16.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut créer de temps à autre un ou plusieurs comités composé(s) d'actionnaires de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 17. Conflits d'intérêts.

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou responsables de l'Associé-Gérant-Commandité a un intérêt dans cette autre société ou serait un administrateur, associé, dirigeant ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, responsable ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou entretient des relations d'affaires ne sera pas, en raison de lien avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette autre affaire.

17.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant- Commandité aurait dans toute affaire de la Société un intérêt divergent de celle-ci, cet administrateur ou responsable devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote concernant cette affaire, et un rapport sur son intérêt devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

17.3. Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire d'investissement, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé- Gérant-Commandité pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 18. Indemnisation.

18.1. Le Commandité, ses Affiliés et leurs directeurs respectifs, administrateurs, dirigeants, partenaires, agents, consultants et employés (collectivement, les «Personnes Indemnisées») ne assument aucune responsabilité pour toute perte subie par la Société ou un des Actionnaires, résultante dans le cadre de les services fournis par eux dans le cadre de la Société, à condition toutefois que cette disculpation ne se applique pas à l'égard de toute question résultante d'une fraude de la Personne Indemnisée, de négligence grave, faute intentionnelle ou de violation délibérée des termes de ces statuts et, en outre, chacun des Personnes Indemnisées a droit à être indemnisé sur les actifs de la Société (y compris les engagements non utilisées) (mais sujet à des réclamations d'assurance par la suite poursuivi par le Commandité et le Société le cas échéant) contre toutes les réclamations, les passifs (y compris une responsabilité contractuelle ou délictuelle), les coûts ou dépenses encourus ou menacées en raison de lui ou il est ou a été une Personne Indemnisée à condition que cette Personne Indemnisée ne doit pas être indemnisée à l'égard de toute question résultant de sa fraude, négligence grave, faute intentionnelle ou violation délibérée des termes de ces statuts. Toute personne qui doit devenir actionnaire commandité de la Société ou la personne à qui l'actionnaire commandité délègue la gestion, cette personne doit être indemnisée à l'égard de ses activités en tant que actionnaire commandité, gérant ou conseiller en investissement.

18.2. Un créancier (y compris pour les créances fiscales) d'un commanditaire n'aura aucun droit ou recours direct contre les actifs de la Société mais uniquement contre l'Engagement de cet Actionnaire, sous réserve des dispositions de ces statuts et que dans la mesure des droits et obligations qu'un tel Actionnaire pourrait avoir contre la Société. Si sans préjudice de ce qui précède, l'Actionnaire Commandité ou de la Société seraient responsable d'un passif d'un Actionnaire (y compris un passif d'impôt d'un Actionnaire Commanditaire) le Commandité et la Société doit être indemnisé par l'Actionnaire concerné. Le Commandité fera ses meilleurs efforts raisonnables pour exercer les droits de recouvrement dont il pourrait avoir contre l'actionnaire à l'égard de lequel la responsabilité se pose.

18.3. Le Commandité ne sera pas responsable de la Société ou tout Actionnaire Commanditaire pour la fraude, négligence grave, faute intentionnelle ou de violation délibérée des termes de ces statuts de tout agent agissant pour le compte du

Commandité ou de la Société, à condition que cet agent était choisi, nommé et contrôlé par le Commandité ait appliqué une diligence raisonnable et dans la mesure que cet agent n'est pas contrôlé par de telles entités.

18.4. L'Actionnaire Commandité fera ses raisonnables efforts pour se assurer que (i) une Personne Indemnisée fera des raisonnables efforts pour exercer les droits de recouvrement qu'il peut avoir contre son assureur ou la tierce partie concernée ou leurs assureurs, à condition qu'il sera indemnisé dehors les actifs de la Société pour ses frais et coûts raisonnables en cherchant à exercer les droits de recouvrement; (ii) dans la mesure où une Personne Indemnisée est indemnisé dehors les actifs de la Société conformément aux dispositions de ces statuts et récupère l'argent par rapport au même sujet de l'assureur ou d'un tiers, alors une telle Personne Indemnisée doit rembourser la Société pour la montant ainsi récupéré (après déduction de tous les frais et dépenses engagés pour obtenir telle récupération) ou, si elle est inférieure, le montant payé par la Société à titre d'indemnité (dans les deux cas nette de toute imposition sur celle-ci); et (iii) dans la mesure où une Personne Indemnisée est indemnisée dehors les actifs de la Société conformément aux dispositions de ces statuts et en conséquence il est établi que cette Personne Indemnisée n'a pas le droit à une telle indemnité alors une telle Personne Indemnisée doit rembourser à la Société le montant de l'indemnisation (nette de toute imposition sur celle-ci) payée dehors les actifs de Société.

18.5. L'Actionnaire Commandité fera ses raisonnables efforts pour chercher à atténuer les risques pour les actifs de la Société par l'obtention d'un niveau approprié de couverture d'assurance si possible contre ce risque, étant le coût d'une telle couverture d'assurance à la charge de la Société, à condition que l'Actionnaire Commandité ait fait approuver les avances pour régler des réclamations par un ou plusieurs Actionnaires Commanditaires ou pour le compte de la Société, à condition que cette approbation ne peut être refusée sans motif valable. Avant de faire des avances sur actif de la Société en vertu de ces articles, le commandité doit prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir la récupération d'abord sous toute politique applicable de l'assurance ou d'autres dispositions d'indemnisation. Personnes indemnisées ne doit pas recouvrer deux fois pour la même perte, et par conséquent à toute réclamation contre les actif de la Société par une personne indemnisée sera réduit du montant des sommes effectivement reçues par rapport à l'objet de cette réclamation en vertu d'une police d'assurance.

18.6. Ces statuts ne donnent droit à aucune indemnisation à une Personne Indemnisée dans la mesure où la réclamation, responsabilité, coût ou dépense concernée est le résultat d'un différend avec une autre Personne Indemnisée.

18.7. L'Actionnaire Commandité peut verser une avance au nom de la Société à une personne à l'égard des frais engagés en raison d'étant ou en prétendant d'être une Personne Indemnisée, à condition que cette personne s'engage à rembourser immédiatement à la Société les sommes avancées s'il est ensuite déterminé que n'existe aucun droit à telle indemnisation vertu des dispositions de ces statuts à l'égard de cette personne.

18.8. Le droit à l'indemnisation ne doit pas exclure d'autres droits auxquels tout agent peut avoir droit.

Art. 19. Frais.

19.1 La Société supportera également toutes les charges d'exploitation y compris, notamment, les honoraires et débours à payer aux commissaires aux comptes et experts-comptables de la Société, à tout représentant permanent dans les lieux d'immatriculation, couverture d'assurance, honoraires et débours afférents à des services juridiques et d'audit, tous les frais et débours afférents à l'enregistrement, la présentation de rapport et l'édition, en ce compris le coût de la préparation, de l'impression et de la distribution de rapports périodiques ou de déclarations d'enregistrement et le coût de tout rapport adressé aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais gouvernementaux et assimilés ainsi que toutes les autres charges d'exploitation, en ce compris le coût de l'identification, de l'achat, de la détention et de la cession d'actifs, les intérêts, frais bancaires, frais de courtage, frais de port, de téléphone et de télex, coûts de couverture, frais d'emprunt, honoraires, débours et frais de services de tiers liés aux transactions, aux actifs, aux projets, aux sociétés détentrices des actifs relatifs aux transactions achevées et inachevées. La Société peut encourir des charges administratives et autres, régulières ou récurrentes, sur la base d'un montant estimé proportionnellement pour des périodes annuelles ou autres.

19.2 Les prestataires de services seront engagés dans des conditions de pleine concurrence sur la base des conditions du marché.

Titre 4. Assemblées générales des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs.

20.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire de la Loi, l'assemblée générale des Actionnaires ne peut statuer sur une question, quelle qu'elle soit, qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.

20.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les règles de convocation et de quorum requises par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à leur déroulement.

20.3 Chaque Action confère une voix. Un Actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne (Actionnaire ou non) comme son mandataire, par voie d'écrit (document original or fax, câble, télégramme ou télex).

20.4. Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de l'Associé Commandité ou de l'exécution de tout accord entre la Société et l'Associé-Gérant-Commandité, l'Associé-Gérant-Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion quant à la résolution concernée.

20.5 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, étant précisé que toute résolution, à l'exclusion de toute résolution relative à l'approbation des comptes de la Société, ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité. Cependant, les résolutions statuant sur la modification des présents Statuts sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés.

20.6 L'augmentation de l'Engagement d'un Actionnaire, le changement de nationalité de la Société, la modification d'un droit de distribution et la modification des règles de majorité pour la modification des Statuts requièrent l'accord unanime des Actionnaires et de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 21. Assemblées des Actionnaires.

21.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient, conformément à la Loi, au Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg, le troisième jeudi de juin à 9 heures. Si le jour en question est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable au Luxembourg qui suit.

21.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Une assemblée doit aussi être convoquée si un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société en fait la demande. Les assemblées d'Actionnaires se réunissent aux lieux et dates spécifiées dans la convocation correspondante.

21.3 Chaque assemblée d'Actionnaires est présidée par l'Associé-Gérant-Commandité ou par une personne désignée par ce dernier.

21.4 Le procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires est signé par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur choisi par l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 22. Procédure.

22.1. L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité par convocation écrite énonçant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.2. Les Actionnaires ne peuvent être convoqués que par lettre recommandée.

22.3. L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Responsabilité des Actionnaires.

23.1 Les Actionnaires sont seulement responsables à hauteur du montant de leur Engagement respectif pris envers la Société.

Titre 5. Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices - Contrôle

Art. 24. Exercice Comptable.

24.1 L'Exercice Comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier Exercice Comptable de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

24.2 Les comptes de la Société sont libellés en Euros.

Art. 25. Conseil de Surveillance.

25.1. La Société est contrôlée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) qui se compose d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

25.2. L'assemblée générale des Actionnaires nomme les membres du Conseil de Surveillance et détermine leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

25.3. Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

25.4. Le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que prévu par la Loi.

25.5. Le Conseil de Surveillance est également consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur des points que l'Associé-Gérant-Commandité décidera et peut autoriser toutes actions de l'Associé-Gérant-Commandité qui, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

25.6. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité ou de l'un de ses membres, au lieu indiqué sur la convocation, qui, en principe, est à Luxembourg.

25.7. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance est donnée à tous les membres au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

25.8. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

25.9. Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à un autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

25.10. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont valablement adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a une voix prépondérante en cas d'égalité des votes. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

25.11. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

25.12. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

25.13. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 26. Répartition des Bénéfices.

26.1. Les bénéfices bruts de la Société stipulés dans les comptes après déduction des frais généraux, amortissements et dépenses représentent les bénéfices nets de la Société. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la Loi jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

26.2. L'Associé-Gérant-Commandité propose à l'assemblée générale des Actionnaires les conditions dans lesquelles les bénéfices nets doivent être traités et l'assemblée générale des Actionnaires statue alors sur le versement des distributions annuelles et/ou dividendes, étant précisé cependant qu'aucune distribution ne peut être effectuée si, de ce fait, l'actif net de la Société tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi.

26.3. L'Associé-Gérant-Commandité a la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes chaque fois que des bénéfices nets sont disponibles en observant les prescriptions de la Loi.

26.4. Les dividendes peuvent être payés en Euros ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

26.5. L'Associé-Gérant-Commandité pourra effectuer de distribution en nature.

Titre 6. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Dissolution - Liquidation.

27.1. La Société peut être (i) dissoute de manière volontaire sur proposition de l'Associé-Gérant-Commandité par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des voix exprimées, sous réserve qu'au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote soient représentés, et avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité ou (ii) dissoute de plein droit à l'expiration de la durée de la Société prévue à l'article 5.

27.2. La liquidation est conduite par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, d'après la Loi. L'assemblée des Actionnaires décidera également de la rémunération et des pouvoirs des liquidateurs, dans le respect des prescriptions de la Loi.

27.3. Tout boni de liquidation ne pouvant être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution d'une liquidation sera déposé avec le dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 28. Non exclusivité.

Art. 28.1. Les fonctions et tâches que l'Actionnaire Commandité et ses sociétés affiliées et agents se engagent au nom de la Société ne sont pas exclusives et l'Actionnaire Commandité et ses sociétés affiliées et agents peuvent effectuer des fonctions similaires pour eux-mêmes et pour d'autres parties et, sans limitation, peut agir en tant qu'actionnaire commandité, gérant ou conseiller en investissement.

Art. 29. Confidentialité.

29.1 Sauf tel que repris par la Loi ou si cela est permis par ces statuts, chaque actionnaire commanditaires et ses gérants respectifs, officiers, agents, employés, consultants, comptables et conseillers (collectivement, «les représentants») s'interdisent sans l'accord préalable écrit du Gérant (autrement que dans le cadre d'actions à rencontre de ces parties pour manquement à leurs devoirs et obligations au titre des présents Statuts) mette à disposition ou communique à une tierce partie toute information non publique en relation avec la société en commandite par actions et ou sa participation directe ou indirecte incluse), toute Information Confidentielle («information confidentielle») portée à sa/leur connaissance au sujet des affaires de la Société, des Sociétés du Portefeuille ou des projets d'investissement, étant entendu, néanmoins, que les Actionnaires ne sont pas tenus à cette obligation eu égard à des informations: qui étaient déjà en leur possession avant de leur avoir été communiquées par le Gérant; ou qui deviennent publiques, sans que cela puisse être imputé à leur manquement à ces obligations; ou que le Gérant (agissant raisonnablement) juge nécessaire de révéler pour permettre à la Société d'effectuer un Investissement particulier.

Les informations confidentielles n'incluent pas les informations publiques qui deviennent généralement publiques, ou celle qui peuvent être divulguées par un actionnaire ou un de ses Représentants.

29.2 Chaque Actionnaire Commanditaire reconnaît que, sauf disposition contraire, toutes les informations qui lui sont communiquées sont confidentielles.

29.3 Si un actionnaire ou un de ses représentants contraint la Loi (y compris en vertu d'une règle ou d'un règlement promulgué par une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou de toute bourse de valeurs) de faire toute divulgation qui est interdit ou autrement limitée par ces Statuts, alors tel actionnaire ou tel représentant, selon le cas peut être, donnera la notification écrite immédiate au Gérant d'une telle demande et qu'il peut demander une ordonnance de protection ou une autre redressement approprié, ou de renoncer à la conformité avec les dispositions de non-divulgation de ces Statuts.

Sous réserve de ce qui précède, tel actionnaire ou tel représentant ne peut faire qu'une telle divulgation que, dans l'opinion écrite de l'avocat raisonnablement acceptable pour l'associé-gérant-commandité,

il est légalement contraint ou autrement tenue de faire pour éviter de se tenir responsable de mépris ou de subir d'autres censure de matériel ou pénalité; à condition, toutefois, que l'actionnaire et ses représentants doivent faire des efforts raisonnables pour obtenir une assurance fiable que le traitement confidentiel sera accordée à toute information confidentielle ainsi divulguées.

Art. 30. Convocation. Les convocations qui peuvent ou doivent être données ci-dessous par une partie à une autre devront être faites par écrit et envoyées par courriel, par télécopieur, par lettre ou par courrier prépayé, à la partie concernée et l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou tout autre adresse peut être désignée par une autre partie par convocation envoyée directement à la Société dans le cas où ce sont des actionnaires et à chaque actionnaire dans le cas où il est question de l'associé- gérant-commandité («l'adresse correspondante»).

Toute convocation envoyée par courriel, télex ou télécopieur est considérée être reçue immédiatement, toute convocation envoyée par courrier prépayé sera considéré être reçue cinq jours ouvrables après la date d'envoi et toute convocation envoyée par courrier est considérée être reçue lorsque l'accusé de réception aura été signé par un représentant à l'adresse correspondante.

Art. 31. Les questions de réglementation.

31.1 Chaque actionnaire reconnaît et convient qu'il est responsable de l'obtention de son propre droit, d'investissement et des conseils indépendants d'impôt par rapport à un placement dans la société. Chaque actionnaire confirme sa compréhension que, sauf en ce qui concerne les activités de l'associé-gérant-commandité, ni l'associé-gérant-commandité, ni aucune de ses filiales fournissent des services d'investissement ou des conseils sur le bien-fondé de faire des recommandations ou agissant à tout autre titre pour le compte des actionnaires à 62 l'égard de leurs investissements respectifs dans la Société.

Art. 32. Divisibilité.

32.1 Dans le cas où une disposition de ces Statuts est tenue pour une raison quelconque ou devient invalide ou inapplicable, la validité de la disposition résiduelle de ces Statuts n'est pas affectée ou diminuée.

A la place de la disposition invalide ou inapplicable de ces Statuts, cette disposition valide ou exécutoire est réputée convenue qui correspond le mieux à la destination de la disposition invalide ou inapplicable.

La même s'applique à toute interprétation supplémentaire de l'un des termes de ces Statuts.

Art. 33. Déclaration.

33.1 Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ayant ou non la personnalité juridique.

Art. 34. Loi Applicable.

34.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12116. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

Référence de publication: 2015073790/1503.

(150084172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2015.

Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

La liste des signatures autorisées de catégorie «A» de la Banque Internationale à Luxembourg a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Bernard Mommens / Simone Wallers

Secrétaire général / Membre du Comité de direction / Manager

Référence de publication: 2015074354/15.

(150085327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission en date du 24 octobre 2014 de Monsieur Pierre Fourrier en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la cooptation en date du 24 octobre 2014 de Monsieur Jérôme Guttières en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Fourrier, démissionnaire,
- d'accepter la démission en date du 2 février 2015 de Monsieur Norbert Schraad en qualité d'Administrateur,
- d'accepter la démission en date du 26 mars 2015 de Monsieur Jean Cheval en qualité d'Administrateur,
- de renouveler les mandats de Monsieur Marc-Antoine Autheman, Monsieur Calvin Jordan, Monsieur David Kaposi, Madame Colleen Sidford, Monsieur Emmanuel van Innis, Monsieur Patrick Zurstrassen et de Monsieur Jérôme Guttières en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cube Infrastructure Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015074417/23.

(150085212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.
